



LES COMPTES

DE L'INTERCOMMUNALITE

ET

DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

EN 2006

Cet ouvrage présente les comptes définitifs 2006 des quelques 63 000 établissements publics locaux (EPL).

Trois ensembles d'établissements peuvent être distingués, en fonction de leur mission et de leur organisation budgétaire.

Les deux premiers forment l'intercommunalité. Il s'agit des 2 573 Groupements de communes à Fiscalité Propre (GFP) et des 16 642 syndicats de communes. Ces deux groupes constituent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les EPCI.

Le troisième ensemble regroupe 43 760 établissements de natures très diverses, dont le point commun est d'agir de manière spécialisée, hors du champ de la coopération entre collectivités territoriales. Il s'agit, notamment, des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des régies personnalisées, des associations syndicales de propriétaires, des centres de gestion de la fonction publique territoriale et des services départementaux de protection contre l'incendie et de secours.

La présente étude a été établie à partir de l'exploitation des comptes de gestion tenus dans les différentes nomenclatures comptables dont la M14 pour les GFP, certains syndicats et EPL. Cette dernière a fait l'objet, au 1^{er} janvier 2006, d'une simplification marquée par un allègement des procédures complexes et une plus grande souplesse de gestion, qui ont impacté les résultats budgétaires.

En 2006, les établissements publics locaux dans leur ensemble ont réalisé 56,4 milliards d'euros de dépenses, dont 83 % (46,6 milliards d'euros) exécutés par les seuls EPCI.

Le champ géographique couvert par l'intercommunalité ne cesse de s'étendre, mais ce développement accuse un net ralentissement par rapport aux années antérieures. En 2006, l'augmentation du périmètre de l'intercommunalité n'a concerné que 2% de nouvelles communes. Par ailleurs, les modifications observées concernent principalement des transformations (fusions, dissolutions, changements de nature juridique). Toutefois, ce phénomène est logique au fur et à mesure de l'amélioration du taux de couverture territorial de l'intercommunalité. Ainsi, les 32 913 communes (soit près de 90% des communes) appartenant à l'une des quatre formes de groupement à fiscalité propre regroupent, au 1^{er} janvier 2006, 53,3 millions d'habitants.

La brochure consacrée aux comptes 2006 des EPL accorde une large place aux résultats des EPCI, informations dont la connaissance précise est nécessaire pour apprécier l'état d'ensemble des finances publiques locales.

S O M M A I R E

<i>Présentation de l'intercommunalité et autres établissements publics locaux</i>	<i>Page</i>	<i>4</i>
I - Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ..	Page	5
Analyse générale des comptes des EPCI	Page	6
Les groupements à fiscalité propre	Page	7
Les syndicats de communes	Page	17
II - Tableaux et séries	Page	23
III - Les établissements publics locaux (EPL) situés hors champ de l'intercommunalité	Page	39
Une variété d'établissements	Page	40
IV - Méthodologie et lexique	Page	47

Présentation de l'intercommunalité et des autres établissements publics locaux

L'intercommunalité recouvre deux catégories bien distinctes d'établissements publics de coopération intercommunale :

- les groupements de communes à fiscalité propre, dits Groupements à Fiscalité Propre (GFP) ;
- les syndicats de communes.

La notion d'intercommunalité est parfois abusivement réduite au seul champ des GFP. Toutefois, les syndicats de communes qui constituent la forme de coopération entre communes la plus ancienne, demeurent encore très nombreux, en particulier en milieu rural, et entrent sans conteste dans le périmètre de l'intercommunalité.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont les comptes sont présentés en première partie de la brochure, regroupent des communes qui s'associent pour la réalisation de travaux (réseau d'assainissement par exemple) ou de prestations de service spécialisées (transports, traitement des ordures ménagères...).

Parmi les EPCI, **les établissements à fiscalité propre** constituent une catégorie spécifique en raison de la nature fiscale de leurs recettes budgétaires et de l'importance de leurs interventions.

L'intercommunalité à fiscalité propre a été profondément modifiée depuis la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (loi du 12 juillet 1999). Même si les structures syndicales n'ont pas été directement affectées par les nouvelles dispositions, l'ensemble du paysage intercommunal s'est progressivement transformé.

Les effets de cette loi ont été immédiats. Ainsi, depuis l'année 2000, 164 communautés d'agglomération ont vu le jour, soit par transformation de structures anciennes, soit par création ex-nihilo. Le nombre de communautés de communes a augmenté de 56 % (+ 856) depuis 2000 pour atteindre un effectif de 2 389 au 1er janvier 2006. De plus, certaines structures existantes (communautés urbaines et communautés de communes) ont fait évoluer leur fonctionnement en adoptant notamment le régime de la taxe professionnelle unique (TPU).

Les autres établissements publics locaux, dont les résultats sont décrits en deuxième partie du présent document, sont constitués par des organismes d'administration locale à compétence très spécialisée. Il s'agit des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles, des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial. S'y ajoutent des organismes tels que les centres de gestion de la fonction publique territoriale, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Les associations syndicales de propriétaires pour l'aménagement foncier et rural (ASA, AFR...) font également partie de cet ensemble.

CHAPITRE I

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Les EPCI sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Un EPCI est régi, comme tout établissement public, par le principe de spécialité. Les compétences d'un EPCI sont définies dans ses statuts. Pour la réalisation de certains travaux ou la gestion de services publics, l'établissement se substitue à la commune dans le cadre d'un transfert voulu d'une ou plusieurs compétences.

Le champ de l'intercommunalité est ainsi partagé en deux catégories d'établissements : les groupements à fiscalité propre (GFP) et les structures syndicales.

Précisions liminaires :

La Direction générale des Finances publiques présente les résultats financiers et le dénombrement des groupements pour lesquels une comptabilité a été effectivement tenue par un comptable public durant l'exercice 2006.

Il convient de souligner que l'année 2006 a été marquée par une simplification de la M14 qui, d'une part, a introduit une réelle souplesse de gestion pour les élus et, d'autre part, a permis de débudgétiser certaines opérations d'ordre patrimoniales (ex : mise à disposition, en affectation, intérêts courus non échus ...). Cette débudgétisation dispense l'ordonnateur de toutes prévisions au budget et le décharge d'émettre pour ces opérations des titres et des mandats.

Cette simplification touche tous les groupements à fiscalité propre et seulement 67% des syndicats de communes, les autres syndicats étant tenus dans une autre comptabilité (M4, M42, ...) et rend délicate toute analyse des résultats budgétaires, surtout en évolution.

Aussi, pour garder une définition cohérente entre 2005 et 2006, la première partie de la publication présente une analyse et une évolution des dépenses et recettes réelles des groupements intercommunaux. Les tableaux annexes sur les séries annuelles par type de collectivité présentent, quant à eux, les données budgétaires.

Analyse générale des comptes des EPCI en 2006

Alors que le nombre de créations ralentit (+49 GFP créés en 2006, dont 2 communautés d'agglomération), les modifications du nombre de structures (fusion, dissolutions), de la nature fiscale ou du périmètre géographique au sein de chaque catégorie de l'intercommunalité fiscalisée influent encore en 2006 sur une grande partie des évolutions financières.

En 2006, les niveaux d'évolution des produits et charges réels de fonctionnement des EPCI (+5,6 % et +4,1 %) sont en retrait par rapport à l'an passé (+7 % en 2005).

Toutefois, la faible progression des charges de fonctionnement est en partie expliquée par la modification de la nomenclature qui, au 1^{er} janvier 2006, a intégré les subventions d'équipement et les fonds de concours aux organismes publics dans les dépenses d'investissement. A réglementation constante, les charges des EPCI auraient évolué de +7,2 %.

Les produits de fonctionnement des EPCI s'élèvent à 35,5 milliards d'euros dont les deux tiers (25,1 milliards) pour les seuls GFP.

Par construction, les reversements de fiscalité d'un GFP à ses communes membres ont été rajoutés dans les produits de fonctionnement et intégrés dans les charges de fonctionnement. A côté de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, cette rubrique « reversements de fiscalité » comprend les restitutions sur impôts sur les spectacles, sur taxe de versement de transport plus spécifiques aux syndicats. Pour ces derniers, les montants sont insignifiants.

L'investissement direct des EPCI progresse à un rythme relativement soutenu (+14,0 %), ainsi que les emprunts (+12,5%) par rapport aux années précédentes. Ces évolutions sont imputables aussi bien aux GFP qu'aux syndicats.

Les Groupements à Fiscalité Propre (GFP)

Ils comprennent les Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN), les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Les différentes formes existant aujourd'hui sont le fruit d'évolutions législatives successives :

Les communautés urbaines (CU) instaurées par la loi du 31 décembre 1966 et régies par les dispositions des articles L5215-1 et suivants du CGCT, regroupent, dans de grandes agglomérations urbaines, la gestion de services et d'équipements. Elles exercent des compétences obligatoires en matière d'urbanisme, de logement (logement social et constructions scolaires), de voirie (construction, parcs de stationnement), et de gestion de services (transport urbain des voyageurs, services de secours et de lutte contre l'incendie...).

Leur caractère urbain a été réaffirmé par la loi du 12 juillet 1999 qui impose pour leur création une taille démographique minimum (500 000 habitants). Cette même loi institue la taxe professionnelle unique. Les nouvelles CU exercent désormais six blocs de compétences obligatoires :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ;
- l'aménagement de l'espace communautaire en matière de plan d'occupation des sols et d'organisation des transports urbains ;
- l'équilibre social de l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- la gestion de services d'intérêt collectif ;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la politique de cadre de vie.

Les CU créées avant l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999 peuvent adopter les nouveaux statuts de l'intercommunalité (régime fiscal de la TPU et champs de compétences obligatoires). Elles bénéficient ainsi de la dotation spécifique d'intercommunalité.

Deux CU ont été créées en 2001 par transformation d'une communauté de communes et d'un district.

Au 1^{er} janvier 2006, on décomptait sur le territoire 14 CU.

Les communautés d'agglomération (CA) (art. L5311-1 et suivants du CGCT) créées par la loi du 12 juillet 1999 constituent une nouvelle forme de regroupement urbain dotée de compétences obligatoires dans quatre domaines :

- le développement économique ;
- l'aménagement de l'espace communautaire ;
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- et la politique de la ville.

Elles peuvent également exercer des compétences optionnelles choisies parmi l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, l'assainissement, l'eau, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution, les nuisances sonores, etc. ...), et enfin la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Elles doivent adopter la TPU et compter au moins 50 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2006, la France comptait 164 CA.

Les communautés de communes (CC) (art L5214-1 et suivants du CGCT), créées par la loi ATR du 6 février 1992, intègrent obligatoirement dans leur champ de compétences l'aménagement de l'espace et le développement économique.

La loi du 12 juillet 1999 confère à cette structure un caractère rural. Les nouvelles CC déterminent librement leur régime fiscal en instaurant soit une fiscalité additionnelle sur les 4 taxes, soit une TPU. Leur régime de compétences obligatoires est allégé, une seule compétence optionnelle étant désormais associée aux deux blocs de compétences obligatoires.

Au 1^{er} janvier 2006, 2 389 CC avaient été créées.

Les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) (art L5332-1 et suivants du CGCT) sont issus de la réforme du 13 juillet 1983 qui a modifié le statut des villes nouvelles créées en 1965.

Les SAN ont vocation à se transformer progressivement en CA, lorsque les opérations de construction et d'aménagement déclarées à leur création seront considérées comme terminées. Le SAN d'Evry, dans l'Essonne, a été le premier à se transformer en CA en 2001. En 2004, le SAN de Cergy et le SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines ont suivi le même schéma de transformation.

Au 1^{er} janvier 2006, il subsistait 6 SAN.

Nombre et population des groupements de communes fiscalisés en 2006 et 2005

	Nombre de groupements		Nombre de communes membres		Population regroupée (en milliers d'habitants)	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Communautés urbaines	14	14	356	355	6 220	6 211
Communautés d'agglomération	164	162	2 788	2 753	20 680	20 398
Communautés de communes	2 389	2 342	29 735	29 166	26 078	25 134
SAN	6	6	34	34	357	352
TOTAL	2 573	2 524	32 913	32 308	53 335	52 095

En 2006, les structures intercommunales à fiscalité propre couvraient 86% de la population française contre 60% en 2000. Entre 2000 et 2006, la population regroupée a augmenté de 44%. Cette progression, limitée à 2,4% entre 2005 et 2006, a tendance, en toute logique, à se ralentir au fur et à mesure de l'augmentation du taux de couverture.

Les recettes fiscales (fiscalité directe locale) **et la dotation globale de fonctionnement** (DGF) constituent les principales ressources des groupements à fiscalité propre.

Le régime de la fiscalité additionnelle demeure le régime le plus répandu dans les CC, avec celui de la taxe professionnelle de zone.

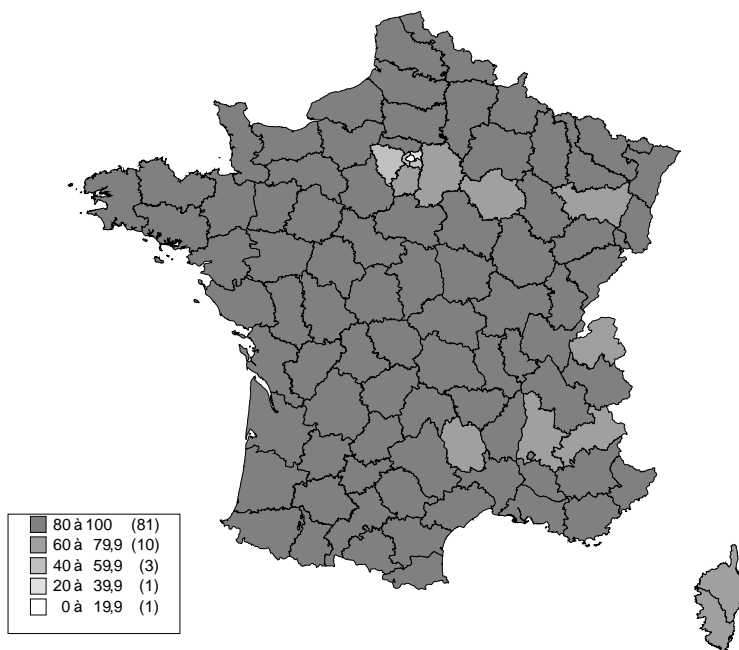
En effet, dans le régime antérieur à la loi du 12 juillet 1999, la TPU n'était obligatoire que pour les SAN.

Déjà encouragée par la loi d'Aménagement du Territoire de la République de 1992, la mise en œuvre de l'intercommunalité à fiscalité propre en zone urbaine est fortement renforcée dans la loi du 12 juillet 1999, mais avec l'obligation d'adopter le régime fiscal de TPU. L'attribution d'une dotation spécifique d'intercommunalité, dotation qui peut être versée aux anciennes structures qui optent pour la TPU, accompagne cette obligation. En 2006, 11 CU sur 14 (soit 79%) ont opté pour la TPU contre 2 sur 12 en 2000. En milieu rural, le taux d'adhésion à ce régime fiscal est de 41 % en 2006 pour les CC, contre 15 % en 2000. Par conséquent, de plus en plus de communautés de communes s'orientent vers le régime de la TPU en organisant le plus souvent des mécanismes de reversements de fiscalité aux communes membres.

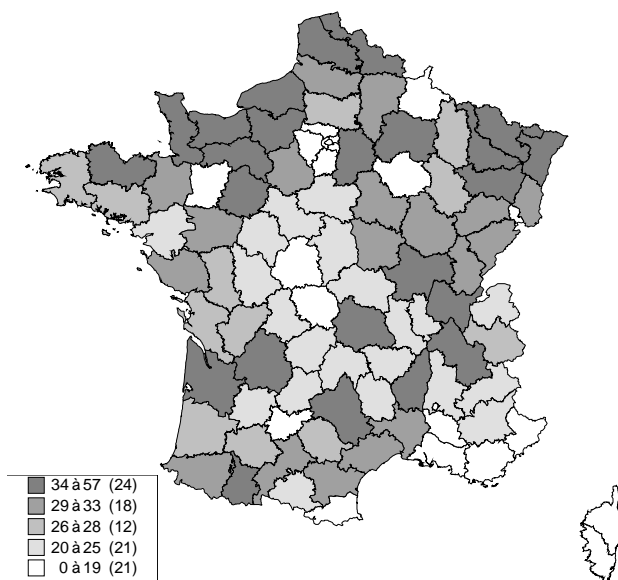
Nombre et population des groupements de communes fiscalisés en 2006 selon le type de fiscalité

	Nombre de groupements		Nombre de communes membres		Population regroupée (en milliers d'habitants)	
	TPU	4 TAXES	TPU	4 TAXES	TPU	4 TAXES
Communautés urbaines	11	3	323	33	5 881	339
Communautés d'agglomération	164	---	2 788	---	20 680	---
Communautés de communes	980	1 409	11 985	17 750	13 956	12 122
SAN	6	---	34	---	357	---
TOTAL	1 161	1 412	15 130	17 783	40 874	12 461

Part (en %) de la population communale regroupée au 1er janvier 2006



Nombre d'EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2006
(par département)



L'analyse des comptes des groupements à fiscalité propre (GFP)

Analyse du fonctionnement des GFP

Les produits et charges réels de fonctionnement ne comprennent notamment pas les reprises et dotations aux amortissements, ni les opérations exceptionnelles de cession d'actif.

La maîtrise (recul de 3 points par rapport à 2004-2005) de l'évolution des produits et des charges réels de l'intercommunalité fiscalisée (respectivement +4,5% et +3,2%) est due au faible nombre de créations de GFP en 2006. A ce constat s'ajoute, pour les charges, le transfert des subventions d'équipement en section d'investissement.

Section de fonctionnement des GFP en millions d'euros

	Communautés urbaines		Communautés d'agglomération		Communautés de communes		Syndicats d'agglomération nouvelle		Ensemble des GFP	
	2006	évol	2006	évol	2006	évol	2006	évol	2006	évol
Nombre d'établissements *	14	0	164	2	2 389	47	6	0	2 573	49
		06/05 en %		06/05 en %		06/05 en %		06/05 en %		06/05 en %
Ventes, prestations de services et autres	367	2,2	348	18,8	387	18,0	7	16,7	1 109	12,5
Dotations et participations reçues	1 653	3,3	3 564	3,2	2 257	9,5	106	-4,5	7 580	4,9
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1 430	1,6	2 932	4,6	1 441	12,1	57	1,8	5 860	5,5
Impôts et taxes	3 335	4,5	7 406	6,0	4 948	11,4	252	2,0	15 941	7,2
<i>dont impôts locaux</i>	2 437	4,8	5 932	5,6	3 702	9,7	240	1,3	12 311	6,6
Autres produits	120	-69,8	138	-54,9	175	-8,4	6	-66,7	439	-51,9
Produits réels de fonctionnement	5 475	-1,3	11 456	3,8	7 767	10,6	371	-2,9	25 069	4,5
Frais de gestion courante	912	3,4	1 899	8,6	1 536	11,7	60	7,1	4 407	8,5
Frais de personnel	1 061	3,0	1 456	12,8	1 255	14,7	82	2,5	3 854	10,3
Reversement de fiscalité	1 202	0,9	4 864	0,2	2 172	9,7	90	2,3	8 328	2,7
Subventions versées et contingents	1 032	-15,4	1 486	-7,5	1 264	1,6	27	0,0	3 809	-7,1
Charges financières	162	16,5	170	24,1	127	11,4	43	2,4	502	16,2
<i>dont intérêts des emprunts</i>	139	20,9	148	23,3	119	15,5	43	2,4	449	18,2
Autres charges	153	-21,5	326	-2,7	285	9,2	7	-36,4	771	-3,9
Charges réelles de fonctionnement	4 522	-2,9	10 201	2,3	6 639	9,4	309	1,6	21 671	3,2

* Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu durant l'exercice 2006 par le poste comptable

A effectif constant, les produits et charges réels de fonctionnement des CU évoluent à la baisse (respectivement -1,3 % et -2,9 %), suite à une diminution importante des postes « autres produits » et « subventions versées et contingents » (-15,4%). Excepté pour les charges financières, les CU maintiennent une maîtrise des charges de fonctionnement.

Avec seulement 2 créations en 2006, les CA affichent une progression de leurs produits et charges réels de fonctionnement, limitée à 3,8 % et 2,3 %. Toutefois, les frais de personnel continuent à augmenter de manière significative (+12,8%), ainsi que les charges financières (+24,1 %).

Malgré une stabilisation des reversements de fiscalité (+0,2%), les CA reversent encore à leurs communes membres 66% de leurs recettes fiscales en 2006. La concrétisation de transferts de compétences, après sept années d'existence, reste lente.

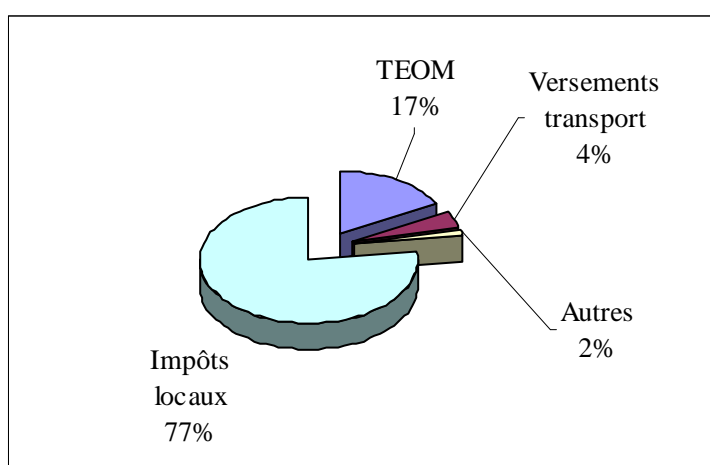
Le nombre de CC continue de s'accroître (+47 CC) ce qui entraîne des augmentations des produits et charges réels de fonctionnement, respectivement de 10,6 % et 9,4 %. Les principaux postes de dépenses (frais de gestion courante, frais de personnel) poursuivent une évolution dynamique (+11,7% et 14,7%).

Après la disparition de deux établissements en 2004 par transformation en CA, le poids des SAN dans les GFP ne cesse de régresser. En 2006, ils ne représentent plus que 1,5% des montants financiers des GFP contre 2 % en 2005.

Les produits fiscaux et les dotations représentent 92% des produits réels de fonctionnement des GFP.

En 2006, les recettes fiscales brutes (non réduites des reversements de fiscalité) s'élèvent à 15,9 milliards d'euros et représentent 63,6 % des ressources de fonctionnement des GFP, soit près de 2 points de plus qu'en 2005. Les dotations et participations (7,6 milliards d'euros) représentent 30,2 % des recettes de fonctionnement¹.

Structure des recettes fiscales des GFP



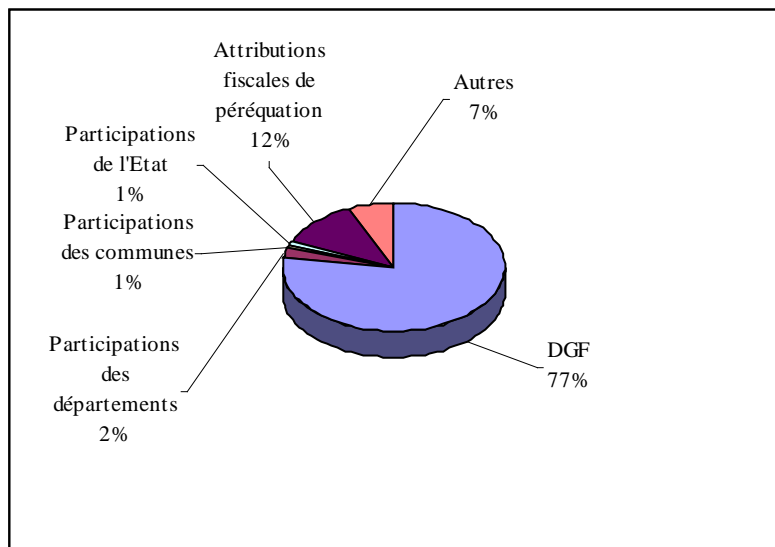
La fiscalité directe locale avec 12,3 milliards d'euros, soit 77% du total, constitue la principale composante de la fiscalité des GFP.

Pour ce qui concerne les autres ressources de fiscalité, les groupements fiscalisés perçoivent essentiellement les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et des taxes liées aux transports.

L'autre grande catégorie de ressources est formée par les dotations. Dans cette catégorie, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les attributions fiscales de péréquation et de compensation représentent 89 % de ce poste.

¹ En 2004, la composition des concours de l'Etat a été réformée par la loi de finances. Une grande partie des dotations, compensations et attributions de péréquation versées par l'État a été intégrée dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Structure des dotations des GFP



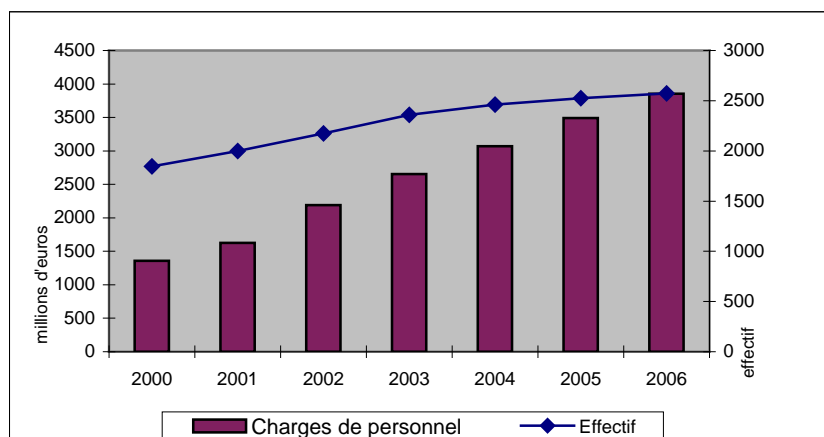
Le poids des reversements de fiscalité dans les charges de fonctionnement reste important pour les CA (47,7 % des charges) et les CC (32,7 %). En 2006, les CA ont encore reversé à leurs communes membres 65,7% de leurs recettes fiscales contre 69 % en 2005. Les CU, quant à elles, n'ont reversé que 36 % de leurs recettes fiscales.

Le poste « frais de gestion courante » représente 20,3 % des charges pour les GFP. Il concerne essentiellement les fournitures et l'entretien, le petit équipement, les frais de transports de biens et de personnes. Les frais de personnel, quant à eux, ne représentent que 17,8 % des charges.

A côté des charges financières (+16,2 % entre 2005 et 2006), ces deux postes connaissent les évolutions les plus fortes (respectivement +8,5 % et +10,3 %). Si les frais de personnel des CU se stabilisent (+3,0 %) en se limitant aux politiques salariales (effet GVT - glissement vieillesse technicité -, revalorisation indiciaire), la masse salariale des CA et des CC progresse respectivement de 12,8 % et de 14,7 %.

Les GFP versent des subventions à hauteur de 3,8 milliards d'euros. Ces concours ne concernent depuis le 1^{er} janvier 2006 que des subventions de fonctionnement et sont attribués essentiellement à divers organismes de droit public et privé, dont les sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi qu'aux communes et aux centres intercommunaux d'action sociale (CIAS).

Evolution des charges de personnel et des effectifs des GFP



Les charges peu élastiques qui comprennent les frais de personnel, les intérêts des emprunts, les reversements de fiscalité et les contributions et participations obligatoires, restent importantes. Elles présentent un taux de rigidité de 58,4 % en 2006, soit une augmentation de 0,7 point par rapport à 2005. Les CA ont le taux de rigidité le plus élevé, soit 62,7 %.

Analyse de l'investissement des GFP

Suite à la réforme de la nomenclature comptable M14 en 2006, seules les dépenses et recettes réelles d'investissement ont été retenues dans la publication. Ont donc été exclus du champ de l'étude :

- les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition,
- les refinancements de dettes, les intérêts courus,
- les reprises sur FCTVA et autres fonds globalisés.

Les évolutions ont été étudiées à définition comptable identique entre 2005 et 2006.

Les dépenses d'équipement direct des GFP s'élèvent à 5,6 milliards d'euros et progressent de 13,2 % par rapport à 2005.

Ce dynamisme touche les CU, les CC et plus particulièrement les CA (+18,5 %). Les groupements créés ou bien structurés depuis le début des années 2000 mettent en œuvre de vrais programmes d'investissement.

Section d'investissement des GFP

en millions d'euros

	Communautés urbaines		Communautés d'agglomération		Communautés de communes		Syndicats d'agglomération nouvelle		Ensemble des GFP	
	2006	06/05 en %	2006	06/05 en %	2006	06/05 en %	2006	06/05 en %	2006	06/05 en %
Dotations et fonds divers	145	-2,7	230	-5,0	222	11,0	20	17,6	617	1,5
<i>dont FCTVA</i>	103	4,0	208	35,9	208	12,4	12	33,3	531	19,1
Subventions d'équipement reçues	288	88,2	420	23,9	529	23,0	15	-16,7	1 252	33,2
Emprunts	870	3,1	1 227	20,3	548	4,8	95	9,2	2 740	10,8
Autres ressources	193	0,5	201	-31,2	274	-9,9	4	N.S.	672	-14,8
Ressources réelles d'investissement	1 496	11,8	2 078	9,8	1 573	8,0	134	8,9	5 281	9,8
Dépenses d'équipement	1 631	10,4	2 129	18,5	1 721	10,8	120	1,7	5 601	13,2
Subventions d'équipement versées	245	---	398	---	123	---	7	---	773	---
Remboursement d'emprunts	447	-2,2	541	7,1	360	-2,2	74	-17,8	1 422	0,1
Autres emplois	173	-51,5	182	-60,9	204	-14,6	2	-66,7	561	-47,5
Emplois réels d'investissement	2 496	8,9	3 250	17,4	2 408	11,5	203	-5,1	8 357	12,4

A effectif constant en 2006, les **CU** maintiennent un rythme soutenu de leurs dépenses d'équipement (+10,4 %). Malgré leur faible nombre (moins de 1% des GFP), les CU réalisent un tiers des dépenses d'équipement effectuées par l'ensemble des GFP en 2006.

Les principaux champs d'intervention des CU sont l'assainissement, les transports et la distribution d'eau potable.

Même si l'investissement des **CA** reste dynamique en 2006, l'accroissement de leurs dépenses d'équipement ralentit de manière significative (+18,5 % contre +33,9 % en 2005). Les CA ont fortement recours à l'emprunt (+20,3 % par rapport à 2005). Elles financent leurs dépenses d'investissement à hauteur de 77,3 % par les emprunts et les subventions.

Les CA ont investi en priorité dans les domaines de l'eau (assainissement et distribution), les transports, et dans une moindre mesure dans la collecte et les traitements des ordures ménagères et l'aménagement de zones.

Pour les structures urbaines, les CU et CA, la principale ressource de financement de l'investissement reste l'emprunt (58 %).

L'investissement direct des **CC** est également en hausse (+10,8 %), mais est accompagné d'une progression plus modérée des emprunts (+4,8 %). Les emprunts et les subventions couvrent, à parts égales, 62,5 % de l'investissement direct des CC.

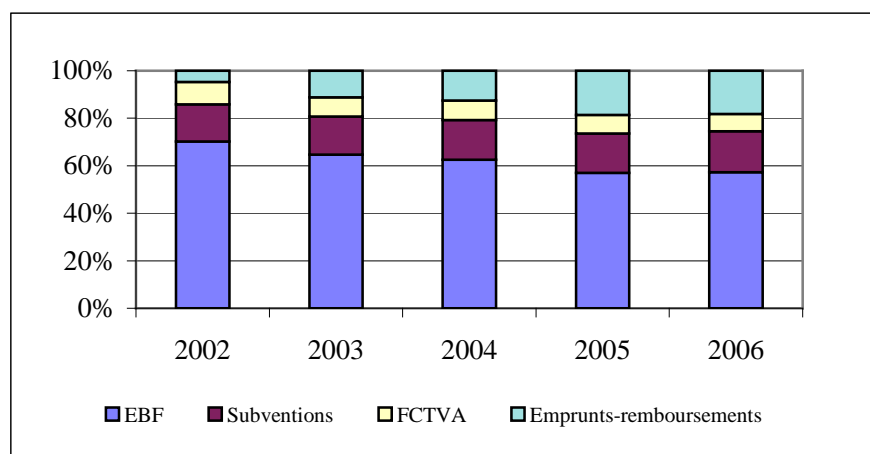
CAF et ratios de structure des GFP en 2006 et 2005

	2006					2005
	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	SAN	Ensemble des GFP	Ensemble des GFP
<i>en millions d'euros</i>						
Produits de fonctionnement CAF	5 475	11 456	7 767	371	25 069	23 994
Capacité d'autofinancement (CAF)	953	1 255	1 128	62	3 398	2 993
<i>en %</i>						
Rigidité des charges structurelles	51,6	62,7	56,8	58,9	58,4	57,7
Subventions reçues/dépenses équipement *	17,7	19,7	30,7	12,5	22,4	19,0
Emprunts/dépenses équipement *	53,3	57,6	31,8	79,2	48,9	50,0
Dépenses équipement/CAF*	1,7	1,7	1,5	1,9	1,6	1,7

* opérations réelles

En 2006, les **6 SAN** qui subsistent maintiennent une politique de recours à l'emprunt importante (80 % de leurs dépenses d'équipement). Les investissements concernent principalement les domaines de l'eau (assainissement et distribution) et les affaires culturelles.

Financement de l'investissement des GFP



Equilibre financier global des GFP en 2006

(en millions d'euros)

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglom° nouvelle	Total des GFP
Fonctionnement					
Charges de fonctionnement CAF (1)	4 522	10 201	6 639	309	21 671
Produits de fonctionnement CAF (2)	5 475	11 456	7 767	371	25 069
Capacité d'autofinancement CAF ((2) - (1))	953	1 255	1 128	62	3 398
Investissement (hors dette)					
Emplois réels d'investissement (hors remboursements de dettes) (3)	2 049	2 709	2 048	129	6 935
Ressources réelles d'investissement (hors emprunts) (4)	626	851	1 025	39	2 541
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement (CAF + (4)) - (3)	-470	-603	105	-28	-996
Couverture du besoin de financement - ou utilisation de la capacité de financement :					
- variation d'endettement (emprunts-remboursements) ^a	423	686	188	21	1 318
- variation du fonds de roulement ^b	-47	83	293	-7	322

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Définition : le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources longues sur les emplois fixes. Il vise d'abord à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Les GFP, dans leur ensemble, confortent leur fonds de roulement à hauteur de 322 millions d'euros malgré un niveau des emplois d'investissement nettement plus élevé que les ressources.

Ils dégagent une capacité d'autofinancement de 3,4 milliards d'euros, à laquelle s'ajoute une variation d'endettement positive.

A un niveau plus détaillé, les CU et les SAN dégagent un besoin de financement que ne couvrent pas les emprunts nouveaux. Pour ces deux structures, le solde est prélevé sur le fonds de roulement.

Encours de dettes des GFP en 2006 et 2005

	en millions d'euros		Variation 06/05	Valeur en jours de recettes réelles en 2006	Valeur en jours de recettes réelles en 2005
	2006	2005			
Communautés urbaines	4 771	4 346	9,8%	314	282
Communautés d'agglomération	4 736	4 029	17,5%	149	131
Communautés de communes	2 917	2 710	7,6%	135	139
SAN	1 188	1 167	1,8%	1 153	1 100
TOTAL	13 612	12 251	11,1%	195	184

En 2006, l'endettement des GFP correspond à 6 mois de recettes de fonctionnement.

Les SAN sont très endettés. Leur endettement représente trois années de recettes de fonctionnement. Pour les CU, l'endettement reste inférieur à une année de recettes de fonctionnement, mais augmente d'un mois. Il demeure en deçà d'un semestre pour les CC et les CA. Ces dernières restent faiblement endettées, ce qui apparaît logique pour ces structures qui sont, en majorité, de création récente.

Les syndicats de communes

Ils regroupent des structures à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM). Par simplification, cet ensemble comprend également les syndicats mixtes.

Les syndicats (autres que les SAN) représentent la forme la plus ancienne de coopération intercommunale. Généralement petits et nombreux en zone rurale et prenant la forme de SIVU, ils exercent leurs activités notamment dans les domaines de l'eau (production et distribution), des transports (scolaires ou non), du ramassage et du traitement des ordures ménagères ou encore de l'aménagement touristique.

Leurs principales ressources proviennent de leurs ventes et prestations de services, de taxes et de redevances liées aux services rendus et de participations versées par les collectivités qui en sont membres.

Les syndicats ne sont qu'indirectement concernés par la loi relative à l'intercommunalité. Les contraintes relevant des compétences obligatoires et de la définition du périmètre d'un seul tenant pour GFP entraînent nécessairement des modifications de natures diverses (disparitions, transformations, absorption par un groupement à fiscalité propre ...). Parallèlement, dans certains cas, les communautés pourront adhérer elles-mêmes à un syndicat, pour la gestion de l'eau, par exemple.

Au 1^{er} janvier 2006, ont été recensés :

- 1 334 syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)
- 15 308 autres syndicats spécialisés, comprenant, à côté des nombreux SIVU, les syndicats mixtes (exemple, association d'un département avec certaines communes dans les domaines scolaires, de l'assainissement, de l'énergie etc ...) et les ententes interdépartementales et interrégionales.

Les SIVOM connaissent depuis la loi du 12 juillet 1999 une baisse régulière de leur nombre. Depuis 2000, 548 SIVOM ont disparu dont 69 entre 2005 et 2006.

Les autres syndicats restent encore nombreux malgré le développement de l'intercommunalité fiscalisée. Cette catégorie reste la plus importante avec une population de 15 308 établissements. Ils n'ont été que faiblement absorbés par des GFP. La réduction du nombre de syndicats était pourtant l'un des objectifs du développement de l'intercommunalité fiscalisée.

Cette catégorie comprend des structures de natures et de formes juridiques très différentes, tels que les syndicats à vocation unique, les syndicats mixtes, les ententes interdépartementales, certains offices de tourisme..., diversité à prendre en compte dans les tendances observées pour ces établissements. La souplesse dans la gestion de ce type d'organismes (syndicats à la carte, SIVU) conforte leur attrait auprès des collectivités.

L'analyse des comptes des syndicats (SIVOM et autres syndicats).

Analyse du fonctionnement des syndicats

Section de fonctionnement des syndicats

en millions d'euros

	SIVOM		Autres syndicats		Ensemble des syndicats	
	2006	évol	2006	évol	2006	évol
Nombre d'établissements *	1 334	-69	15 308	-167	16 642	-236
		06/05 en %		06/05 en %		06/05 en %
Ventes, prestations de services et autres	209	2,0	3 402	14,2	3 611	13,4
Dotations et participations reçues	297	-5,4	3 836	8,0	4 133	6,9
dont DGF	8	0,0	4	-20,0	12	-7,7
Impôts et taxes	137	7,0	1 599	6,7	1 736	6,8
<i>dont impôts locaux</i>	56	3,7	155	-7,7	211	-5,0
Autres produits	50	-12,3	926	0,3	976	-0,4
Produits réels de fonctionnement	693	-1,6	9 763	9,1	10 456	8,3
Frais de gestion courante	219	-5,2	3 816	8,7	4 035	7,8
Frais de personnel	204	2,0	1 383	6,7	1 587	6,1
Subventions versées et contingents	68	-18,1	1 008	-16,8	1 076	-16,9
Charges financières	33	-2,9	504	10,3	537	9,4
<i>dont intérêts des emprunts</i>	30	-6,3	455	11,0	485	9,7
Autres charges	45	2,3	712	66,0	757	60,0
Charges réelles de fonctionnement	571	-3,7	7 467	7,4	8 038	6,6

* Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu durant l'exercice 2006 par le poste comptable

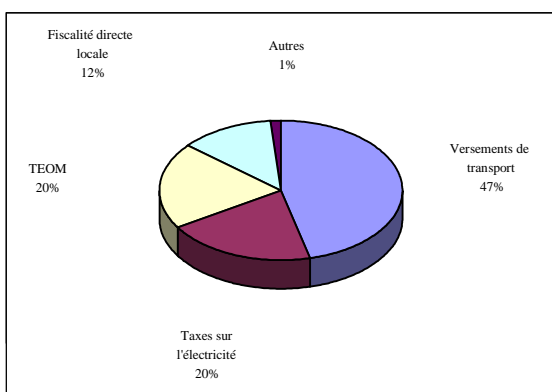
Les syndicats, dans leur globalité, affichent une évolution positive des produits et charges réels de fonctionnement (respectivement +8,3 % et +6,6 %). Toutefois, les seuls syndicats à vocation multiple (SIVOM) voient leurs produits et charges de fonctionnement régresser. Ils représentent moins de 7 % des montants de fonctionnement de l'ensemble des syndicats.

Les produits réels de fonctionnement des syndicats d'un montant de 10,5 milliards d'euros, affichent donc une hausse de 8,3 %

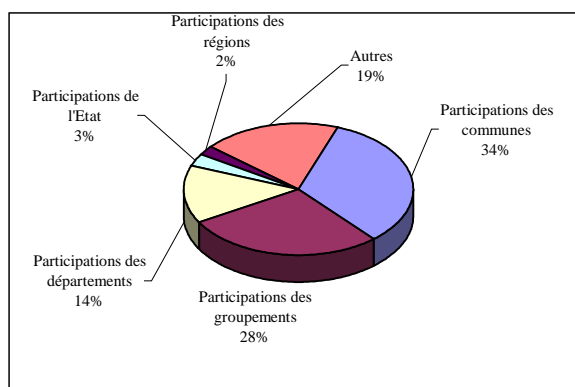
Les ventes, prestations de services et transferts reçus représentent 74,1 % des produits de fonctionnement des SIVOM et autres syndicats. Dans ces structures, la part des impôts et taxes est limitée à 16,6 % du total des recettes de fonctionnement.

Les syndicats reçoivent essentiellement des dotations des communes (34 %), des groupements de collectivités (28 %) et des départements (14 %). La part des communes diminue régulièrement au profit de groupements fiscalisés. En effet, ces derniers délèguent la gestion de certaines de leurs compétences à des syndicats mixtes dont la territorialité est plus étendue (cas du traitement des ordures ménagères, notamment).

Recettes fiscales des syndicats (SIVOM et autres syndicats)

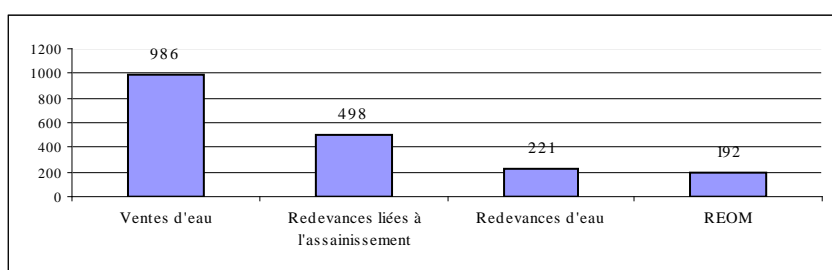


Structure des dotations des syndicats (SIVOM et autres syndicats)



Les autres recettes sont directement liées aux différentes activités exercées par les syndicats. Il s'agit, suivant la nature des prestations et le mode de perception choisi par l'établissement, de taxes (assimilées à des produits fiscaux indirects) ou bien de redevances (factures payées par l'utilisateur en fonction du service rendu ou du produit vendu).

Principaux produits issus des ventes et prestations de services des syndicats (en millions d'euros)

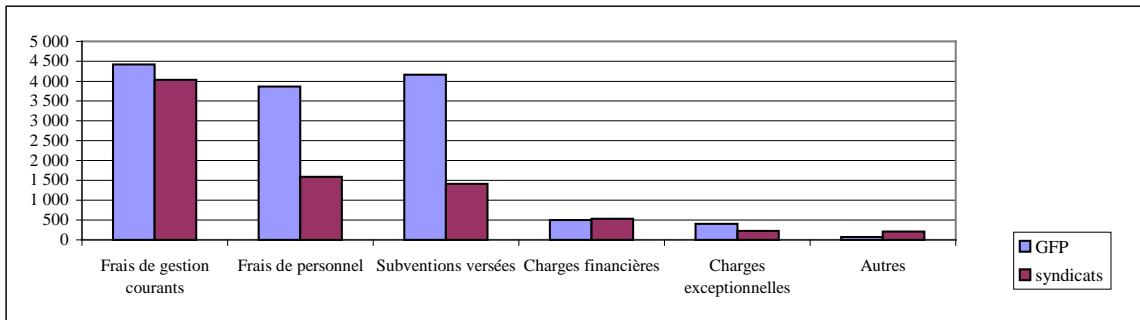


Ainsi, en 2006, les principales prestations de service ou ventes perçues par les syndicats concernent les ventes d'eau (27 %), la redevance sur l'assainissement (14 %), la redevance sur l'eau (6 %) et la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères (5%).

Au niveau des composantes de la fiscalité indirecte, les principales taxes concernent les transports (47 %), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (20 %) et l'électricité (20 %).

Les charges de fonctionnement des syndicats (SIVOM et Autres syndicats) s'élèvent à 8 milliards d'euros.

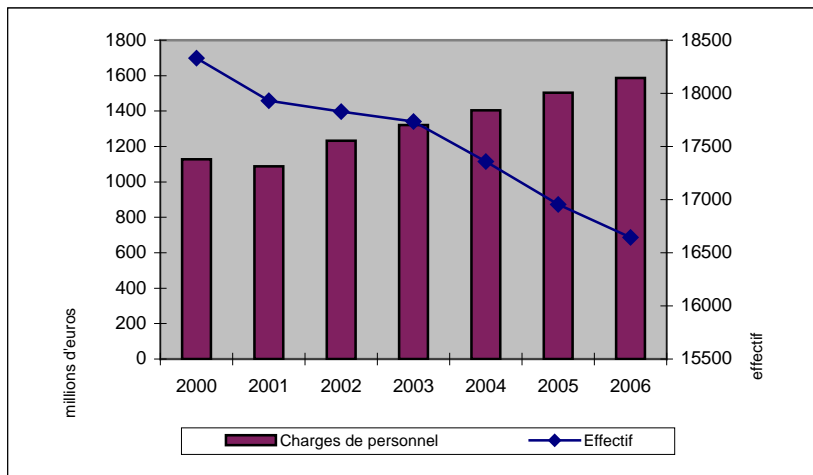
Répartitions des charges réelles en 2006 des EPCI (en millions d'euros) *



* hors reversements de fiscalité

Les organismes sont en majorité à vocation unique. Ils possèdent une organisation administrative simplifiée, limitant leurs frais de personnel. En outre, l'activité du syndicat peut être l'objet d'une délégation de service public. Ces structures sont plus légères que les GFP qui ont à gérer plusieurs compétences dans des domaines très variés. Ainsi malgré leur nombre, les charges de personnel des syndicats (1,6 milliard d'euros) sont deux fois inférieures aux charges de personnel des GFP (3,9 milliards d'euros). Les frais de gestion courante (fourniture de voirie, achat de combustibles, entretien et réparation de petit équipement) représentent la moitié des charges réelles des syndicats, toutes catégories confondues.

Evolution des charges de personnel et des effectifs des syndicats



Pour l'ensemble des syndicats (SIVOM et autres), la part des charges structurelles (frais de personnel, intérêts des emprunts et subventions de fonctionnement) dans les produits réels se stabilise en 2006 à 23,6 % en 2006 contre 23,4 % en 2005.

Analyse de l'investissement des syndicats

Les **SIVOM** accusent une baisse de leurs opérations réelles d'investissement de -5,9 % en ressources et -9 % en emplois. Leur poids financier dans l'investissement de l'intercommunalité non fiscalisée continue à régresser.

Les « **autres syndicats** » dont la disparition du nombre d'établissements se limite à 1,1%, maintiennent en 2006 un taux de progression élevé du recours à l'emprunt (14,5 %) lié à la croissance de leur investissement direct (+15,3 %). Leur investissement est financé pour 41,1 % par les emprunts et pour 30,7 % par les subventions d'équipement.

Le poste « autres ressources » qui représente 21,4% des ressources d'investissement, correspond essentiellement à des immobilisations corporelles et financières.

Section d'investissement des syndicats

en millions d'euros

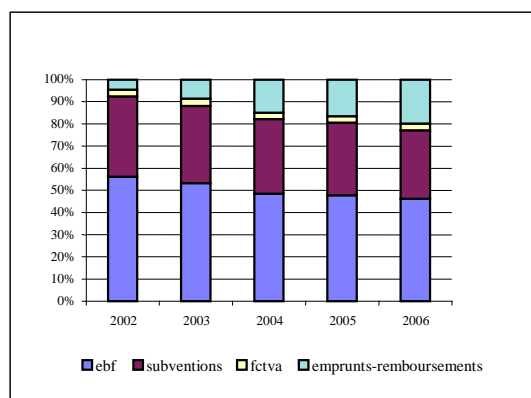
	SIVOM		Autres syndicats		Ensemble des syndicats	
	2006	06/05 en %	2006	06/05 en %	2006	06/05 en %
Dotations et fonds divers	23	-28,1	217	-61,9	240	-60,1
<i>dont FCTVA</i>	21	-12,5	162	21,8	183	16,6
Subventions d'équipement reçues	99	5,3	1 762	16,7	1 861	16,0
Emprunts	134	12,6	2 363	14,5	2 497	14,4
Autres ressources	110	-23,6	1 181	10,6	1 291	6,5
Ressources réelles d'investissement	366	-5,9	5 523	6,0	5 889	5,1
Dépenses d'équipement	265	3,9	5 747	15,3	6 012	14,8
Subventions d'équipement versées	7	---	159	---	166	---
Remboursement d'emprunts	100	-23,7	1 202	3,9	1 302	1,1
Autres emplois	113	-23,1	964	4,7	1 077	0,8
Emplois réels d'investissement	485	-9,0	8 072	14,3	8 557	12,7

CAF et ratios de structure des syndicats en 2005 et 2006

	2006	2005
<i>en millions d'euros</i>		
Produits de fonctionnement CAF	10 456	10 004
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 418	2 245
<i>en %</i>		
Rigidité des charges structurelles	23,6	23,4
Subventions reçues/dépenses équipement *	31,0	30,6
Emprunts/dépenses équipement *	41,5	41,7
Dépenses équipement/CAF*	2,5	2,3

* opérations réelles

Financement de l'investissement



Equilibre financier global des syndicats en 2006

(en millions d'euros)

	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats	Total des syndicats
Fonctionnement			
Charges de fonctionnement CAF (1)	571	7 467	8 038
Produits de fonctionnement CAF (2)	693	9 763	10 456
Capacité d'autofinancement CAF ((2) - (1))	122	2 296	2 418
Investissement (hors dette)			
Emplois réels d'investissement (hors remboursements de dettes (3))	385	6 870	7 255
Ressources réelles d'investissement (hors emprunts (4))	232	3 160	3 392
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement (CAF + (4)) - (3)	-31	-1 414	-1 445
Couverture du besoin de financement - ou utilisation de la capacité de financement :			
- variation d'endettement (emprunts- remboursements) ^a	34	1 161	1 195
- variation du fonds de roulement ^b	3	-253	-250

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Les syndicats, toutes catégories confondues, dégagent un besoin de financement. Les emprunts ne couvrent qu'une partie de ce besoin de financement, le solde étant prélevé sur le fonds de roulement. Cette situation est imputable aux « autres syndicats ». Les SIVOM, quant à eux, confortent légèrement leur fonds de roulement, à hauteur de 3 millions d'euros.

Encours de dettes des syndicats en 2006 et 2005

	en millions d'euros		Variation 05/04	Valeur en jours de recettes réelles en 2006	Valeur en jours de recettes réelles en 2005
	2006	2005			
SIVOM	745	732	1,8%	387	374
Autres syndicats	12 170	11 031	10,3%	449	444
TOTAL	12 915	11 763	9,8%	445	439

En 2006, l'endettement des syndicats correspond à 13 mois de recettes de fonctionnement pour les SIVOM et 15 mois pour les « autres syndicats ». Ces résultats restent stables par rapport à 2005.

CHAPITRE II

TABLEAUX ET SERIES

Opérations réelles des EPCI par catégorie juridique d'établissement en 2006

En millions d'euros

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
Nombre d'établissements **	14	164	2 389	6	1 334	15 308	19 215
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations de services et autres	367	348	387	7	209	3 402	4 720
Dotations et participations reçues	1 653	3 564	2 257	106	297	3 836	11 713
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1 430	2 932	1 441	57	8	4	5 872
Impôts et taxes	3 335	7 406	4 948	252	137	1 599	17 677
<i>dont impôts locaux</i>	2 437	5 932	3 702	240	56	155	12 522
Autres produits	120	138	175	6	50	926	1 415
Produits réels de fonctionnement	5 475	11 456	7 767	371	693	9 763	35 525
Frais de gestion courante	912	1 899	1 536	60	219	3 816	8 442
Frais de personnel	1 061	1 456	1 255	82	204	1 383	5 441
Reversement de fiscalité	1 202	4 864	2 172	90	2	44	8 374
Subventions versées et contingents	1 032	1 486	1 264	27	68	1 008	4 885
Charges financières	162	170	127	43	33	504	1 039
<i>dont intérêts des emprunts</i>	139	148	119	43	30	455	934
Autres charges	153	326	285	7	45	712	1 528
Charges réelles de fonctionnement	4 522	10 201	6 639	309	571	7 467	29 709
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Dotations et fonds divers	145	230	222	20	23	217	857
<i>dont FCTVA</i>	103	208	208	12	21	162	714
Subventions d'équipement reçues	288	420	529	15	99	1 762	3 113
Emprunts	870	1 227	548	95	134	2 363	5 237
Autres ressources	193	201	274	4	110	1 181	1 963
Ressources réelles d'investissement	1 496	2 078	1 573	134	366	5 523	11 170
Dépenses d'équipement	1 631	2 129	1 721	120	265	5 747	11 613
Subventions d'équipement versées	245	398	123	7	7	159	939
Remboursement d'emprunts	447	541	360	74	100	1 202	2 724
Autres emplois	173	182	204	2	113	964	1 638
Emplois réels d'investissement	2 496	3 250	2 408	203	485	8 072	16 914

(*) y compris les syndicats mixtes, les établissements publics d'entente interrégionale et interdépartementale, les autres EPA dont EPA culturels et les EPIC hors régies personnalisées

(**) établissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2006 par le poste comptable

Evolution des opérations réelles des GFP et des syndicats entre 2005 et 2006

En millions d'euros

	Les groupements à fiscalité propre			Les syndicats			Ensemble des EPCI		
	2 005	2 006	évolution %	2 005	2 006	évolution %	2 005	2 006	évolution %
Nombre d'établissements	2 524	2 573	1,9	16 878	16 642	-1,4	19 402	19 215	-1,0
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT									
Ventes, prestations de services et autres	986	1 109	12,5	3 183	3 611	13,4	4 169	4 720	13,2
Dotations et participations reçues	7 225	7 580	4,9	3 865	4 133	6,9	11 090	11 713	5,6
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	5 553	5 860	5,5	13	12	-7,7	5 566	5 872	5,5
Impôts et taxes	14 870	15 941	7,2	1 626	1 736	6,8	16 496	17 677	7,2
<i>dont impôts locaux</i>	11 554	12 311	6,6	222	211	-5,0	11 776	12 522	6,3
Autres produits	913	439	-51,9	980	976	-0,4	1 893	1 415	-25,3
Produits réels de fonctionnement	23 994	25 069	4,5	9 654	10 456	8,3	33 648	35 525	5,6
Frais de gestion courante	4 061	4 407	8,5	3 743	4 035	7,8	7 804	8 442	8,2
Frais de personnel	3 495	3 854	10,3	1 496	1 587	6,1	4 991	5 441	9,0
Reversement de fiscalité	8 113	8 328	2,7	45	46	2,2	8 158	8 374	2,6
Subventions versées et contingents	4 098	3 809	-7,1	1 295	1 076	-16,9	5 393	4 885	-9,4
Charges financières	432	502	16,2	491	537	9,4	923	1 039	12,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	380	449	18,2	442	485	9,7	822	934	13,6
Autres charges	802	771	-3,9	473	757	60,0	1 275	1 528	19,8
Charges réelles de fonctionnement	21 001	21 671	3,2	7 543	8 038	6,6	28 544	29 709	4,1
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT									
Dotations et fonds divers	608	617	1,5	602	240	-60,1	1 210	857	-29,2
<i>dont FCTVA</i>	446	531	19,1	157	183	16,6	603	714	18,4
Subventions d'équipement reçues	940	1 252	33,2	1 604	1 861	16,0	2 544	3 113	22,4
Emprunts	2 474	2 740	10,8	2 183	2 497	14,4	4 657	5 237	12,5
Autres ressources	789	672	-14,8	1 212	1 291	6,5	2 001	1 963	-1,9
Ressources réelles d'investissement	4 811	5 281	9,8	5 601	5 889	5,1	10 412	11 170	7,3
Dépenses d'équipement	4 946	5 601	13,2	5 238	6 012	14,8	10 184	11 613	14,0
Subventions d'équipement versées	0	773	---	0	166	---	0	939	---
Remboursement d'emprunts	1 420	1 422	0,1	1 288	1 302	1,1	2 708	2 724	0,6
Autres emplois	1 068	561	-47,5	1 068	1 077	0,8	2 136	1 638	-23,3
Emplois réels d'investissement	7 434	8 357	12,4	7 594	8 557	12,7	15 028	16 914	12,5

Structure (en %) des dépenses et recettes réelles des EPCI par catégorie juridique en 2006

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations de services et autres	6,7	3,0	5,0	1,9	30,2	34,8	13,3
Dotations et participations reçues	30,2	31,1	29,1	28,6	42,9	39,3	33,0
Impôts et taxes	60,9	64,6	63,7	67,9	19,8	16,4	49,8
Autres produits	2,2	1,2	2,3	1,6	7,2	9,5	4,0
Produits réels de fonctionnement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Frais de gestion courante	20,2	18,6	23,1	19,4	38,4	51,1	28,4
Frais de personnel	23,5	14,3	18,9	26,5	35,7	18,5	18,3
Reversements de fiscalité	26,6	47,7	32,7	29,1	---	---	28,2
Subventions versées et contingents	22,8	14,6	19,0	8,7	11,9	13,5	16,4
Charges financières	3,6	1,7	1,9	13,9	5,8	6,7	3,5
Autres charges	3,4	3,2	4,3	2,3	8,2	10,1	5,1
Charges réelles de fonctionnement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Dotations et fonds divers	9,7	11,1	14,1	14,9	6,3	3,9	7,7
Subventions d'équipement reçues	19,3	20,2	33,6	11,2	27,0	31,9	27,9
Emprunts	58,2	59,0	34,8	70,9	36,6	42,8	46,9
Autres ressources	12,9	9,7	17,4	3,0	30,1	21,4	17,6
Ressources réelles d'investissement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses d'équipement	65,3	65,5	71,5	59,1	54,6	71,2	68,7
Remboursement d'emprunts	17,9	16,6	15,0	36,5	20,6	14,9	16,1
Autres emplois	9,9	17,8	13,6	4,4	24,7	13,9	15,2
Emplois réels d'investissement	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Evolution des opérations réelles des EPCI entre 2005 - 2006 - par catégorie -

en %

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de communes	Syndicats d'agglomération nouvelle	Syndicats à vocation multiple	Autres syndicats (*)	TOTAL
Nombre d'établissements	0,0	1,2	2,0	0,0	-4,9	-1,1	-1,0
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Ventes, prestations de services et autres	2,2	18,8	18,0	16,7	2,0	14,2	13,2
Dotations et participations reçues	3,3	3,2	9,5	-4,5	-5,4	8,0	5,6
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	1,6	4,6	12,1	1,8	0,0	-20,0	5,5
Impôts et taxes	4,5	6,0	11,4	2,0	7,0	6,7	7,2
<i>dont impôts locaux</i>	4,8	5,6	9,7	1,3	3,7	-7,7	6,3
Autres produits	-69,8	-54,9	-8,4	-66,7	-12,3	0,3	-25,3
Produits réels de fonctionnement	-1,3	3,8	10,6	-2,9	-1,6	9,1	5,6
Frais de gestion courante	3,4	8,6	11,7	7,1	-5,2	8,7	8,2
Frais de personnel	3,0	12,8	14,7	2,5	2,0	6,7	9,0
Reversement de fiscalité	0,9	0,2	9,7	2,3	---	---	2,6
Subventions versées et contingents	-15,4	-7,5	1,6	0,0	-18,1	-16,8	-9,4
Charges financières	16,5	24,1	11,4	2,4	-2,9	10,3	12,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	20,9	23,3	15,5	2,4	-6,3	11,0	13,6
Autres charges	-21,5	-2,7	9,2	-36,4	2,3	66,0	19,8
Charges réelles de fonctionnement	-2,9	2,3	9,4	1,6	-3,7	7,4	4,1
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Dotations et fonds divers	-2,7	-5,0	11,0	17,6	-28,1	-61,9	-29,2
<i>dont FCTVA</i>	4,0	35,9	12,4	33,3	-12,5	21,8	18,4
Subventions d'équipement reçues	88,2	23,9	23,0	-16,7	5,3	16,7	22,4
Emprunts	3,1	20,3	4,8	9,2	12,6	14,5	12,5
Autres ressources	0,5	-31,2	-9,9	---	-23,6	10,6	-1,9
Ressources réelles d'investissement	11,8	9,8	8,0	8,9	-5,9	6,0	7,3
Dépenses d'équipement	10,4	18,5	10,8	1,7	3,9	15,3	14,0
Subventions d'équipement versées	---	---	---	---	---	---	---
Remboursement d'emprunts	-2,2	7,1	-2,2	-17,8	-23,7	3,9	0,6
Autres emplois	-51,5	-60,9	-14,6	-66,7	-23,1	4,7	-23,3
Emplois réels d'investissement	8,9	17,4	11,5	-5,1	-9,0	14,3	12,5

Recettes et dépenses réelles des autres syndicats⁽¹⁾ selon l'activité en 2006

activité	Eau et/ou assainissement	Collecte et traitement des ordures ménagères	Transports (hors ramassage scolaire)	Production et distribution d'énergie	Activités scolaires (hors ramassage scolaire)	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Tourisme	Ramassage scolaire (si individualisé)	Activités culturelles	Activités sportives	Activités agricoles et forestières	Voirie	Activités sociales	Autres et N.D.	TOTAL
nombre d'établissements	4 248	609	145	1 087	2 830	411	381	615	342	360	708	254	247	3 071	15 308
Produits réels de fonctionnement	2 316	2 632	1 500	725	398	154	188	154	151	160	87	56	68	1 174	9 763
dont :															
- ventes, prestations de service et autres	1 833	894	189	69	81	3	25	23	24	42	26	14	20	159	3 402
- dotations et participations reçues	241	1 223	446	128	294	113	139	126	117	76	50	27	39	817	3 836
- impôts et taxes	19	326	759	309	13	2	10	3	4	14	2	9	1	128	1 599
Charges réelles de fonctionnement	1 323	2 410	1 199	321	355	127	159	150	143	126	69	41	59	985	7 467
dont :															
- frais de gestion courante	659	1 698	564	96	147	34	51	117	26	37	21	16	15	335	3 816
- frais de personnel	245	267	49	56	162	17	63	24	107	50	30	15	35	263	1 383
- charges financières	129	93	153	34	13	7	9	2	2	12	3	4	2	41	504
Ressources réelles d'investissement	1 421	659	1 058	1 141	122	103	101	10	24	96	38	61	24	665	5 523
dont :															
- dotations et fonds divers	47	61	1	29	11	10	8	1	2	8	3	5	3	28	217
- subventions d'équipement reçues	552	89	96	547	36	47	51	4	9	33	13	19	4	262	1 762
- emprunts encaissés	588	495	729	106	55	24	32	4	13	49	10	14	15	229	2 363
Emplois réels d'investissement	2 915	813	1 245	1 497	162	119	137	13	28	135	51	69	29	859	8 072
dont :															
- dépenses d'équipement	2 271	612	978	934	96	54	86	8	22	81	30	27	21	527	5 747
- remboursement d'emprunts	443	163	180	118	41	29	21	4	5	36	13	11	6	132	1 202

(1) Hors syndicats à vocation multiple dont l'activité n'est pas ventilable

Les données budgétaires des communautés urbaines

En millions d'euros

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'établissements	14	14	14	14
Nombre de communes	354	355	355	356
Population (en milliers d'habitants)	6 203	6 209	6 211	6 220
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Ventes, prestations de services et autres	312	335	359	367
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	8	13	10	15
Dotations et participations reçues	1 538	1 562	1 600	1 653
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	512	1 393	1 408	1 430
Impôts et taxes	3 012	3 093	3 192	3 335
<i>dont impôts locaux</i>	2 196	2 248	2 325	2 437
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	420	457	467	467
Autres produits	375	462	517	242
Produits totaux de fonctionnement	5 237	5 452	5 668	5 597
Frais de gestion courante	746	864	882	912
Frais de personnel	933	979	1 030	1 061
Reversements de fiscalité	1 188	1 172	1 191	1 202
Subventions versées et contingents	1 418	1 447	1 506	1 292
Charges financières	158	139	139	162
<i>dont intérêts des emprunts</i>	131	113	115	139
Autres charges	229	252	284	246
Charges totales de fonctionnement	4 672	4 853	5 032	4 875
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	673	620	818	821
<i>dont FCTVA</i>	99	85	99	103
Subventions et participations d'équipement	147	145	153	288
Emprunts	938	1 233	1 531	1 340
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	815	689	842	862
Autres ressources	562	659	667	638
Ressources totales d'investissement	2 320	2 657	3 169	3 087
Dépenses d'équipement	1 027	1 141	1 480	1 877
Remboursement d'emprunts	872	1 016	1 129	918
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	737	423	416	408
Autres emplois	460	494	531	310
Emplois totaux d'investissement	2 359	2 651	3 140	3 105

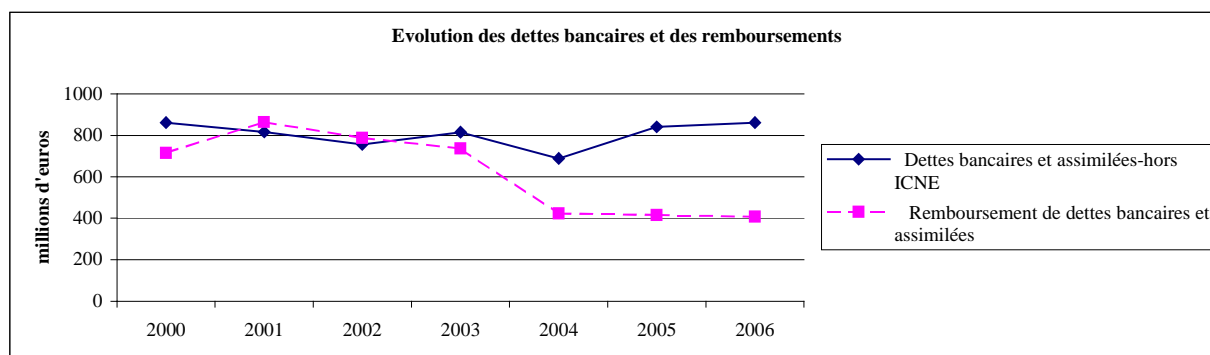
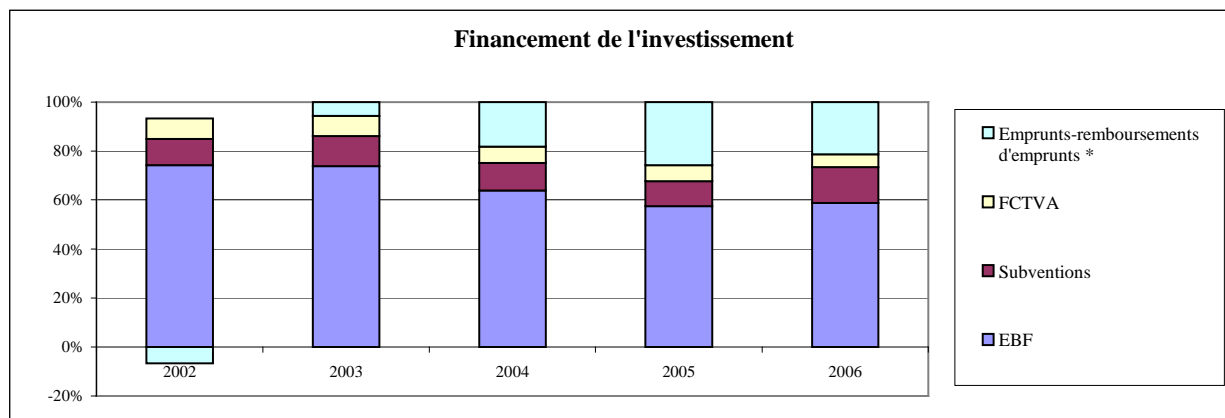
(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Situation financière des communautés urbaines

	2006	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 164	187
Résultat comptable (PFT-CFT)	722	116
Produits de fonctionnement CAF	5 475	880
Charges de fonctionnement CAF	4 522	727
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	953	153
Produits des cessions d'immobilisations	80	13
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	545	88

En millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	3 648	3 718	3 947	4 346	4 771
<i>dont encours des dettes bancaires et assimilées</i>	3 308	3 386	3 645	4 083	4 538
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	937	868	537	530	547
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	50,2	51,3	49,9	49,5	51,6
Emprunts /Dépenses d'équipement (%) *	46,7	82,7	62,5	57,1	53,3
Dépenses d'équipement /CAF *	2,1	1,2	1,4	1,7	1,7



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

* opérations réelles

Les données budgétaires des communautés d'agglomération

En millions d'euros

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'établissements	143	155	162	164
Nombre de communes	2 441	2 632	2 753	2 788
Population (en milliers d'habitants)	18 250	19 712	20 398	20 680
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Ventes, prestations de services et autres	180	248	293	348
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	18	19	25	25
Dotations et participations reçues	2 832	3 226	3 452	3 564
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	752	2 487	2 803	2 932
Impôts et taxes	5 652	6 556	6 988	7 406
<i>dont impôts locaux</i>	4 679	5 313	5 617	5 932
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	680	921	1 066	1 066
Autres produits	340	375	445	297
Produits totaux de fonctionnement	9 004	10 405	11 178	11 615
Frais de gestion courante	1 228	1 526	1 748	1 899
Frais de personnel	811	1 076	1 291	1 456
Reversements de fiscalité	4 340	4 727	4 854	4 864
Subventions versées et contingents	1 596	1 906	2 036	1 929
Charges financières	110	134	137	170
<i>dont intérêts des emprunts</i>	99	117	120	148
Autres charges	271	311	296	335
Charges totales de fonctionnement	8 356	9 680	10 362	10 653
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	1 407	1 070	1 638	1 038
<i>dont FCTVA</i>	86	124	153	208
Subventions et participations d'équipement	186	229	339	420
Emprunts	730	895	1 359	1 597
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	570	600	1 018	1 214
Autres ressources	571	643	1 398	935
Ressources totales d'investissement	2 894	2 837	4 734	3 990
Dépenses d'équipement	1 747	1 647	2 464	2 575
Remboursement d'emprunts	461	676	842	912
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	380	390	475	503
Autres emplois	726	627	1 383	581
Emplois totaux d'investissement	2 934	2 950	4 689	4 068

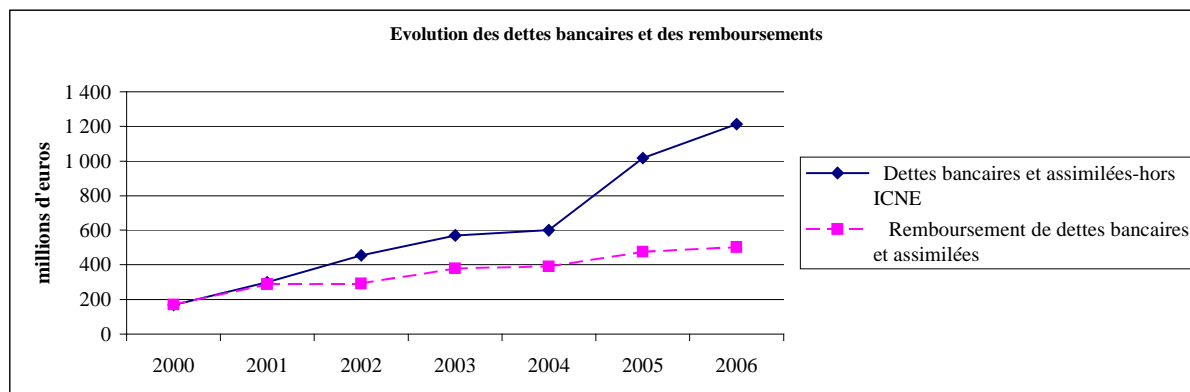
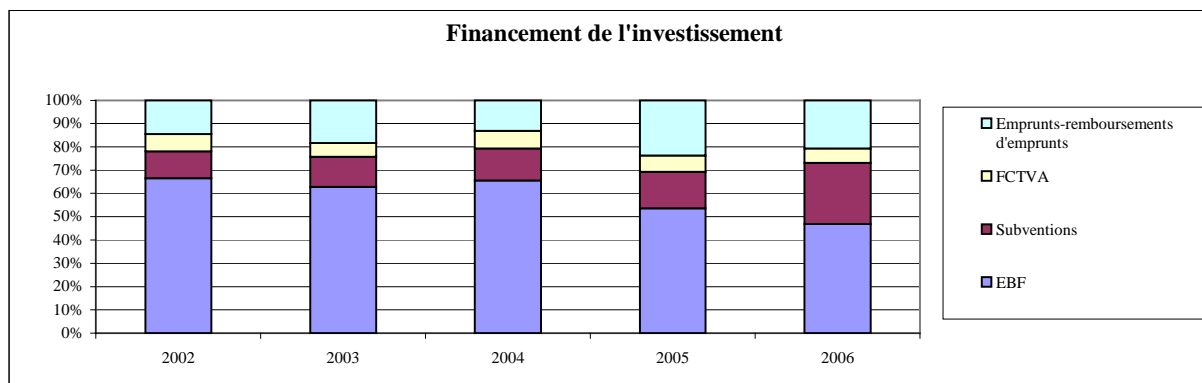
(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Situation financière des communautés d'agglomération

	2006	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 557	75
Résultat comptable (PFT-CFT)	962	47
Produits de fonctionnement CAF	11 456	554
Charges de fonctionnement CAF	10 201	493
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	1 255	61
Produits des cessions d'immobilisations	61	3
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	758	37

En millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	2 347	2 666	3 428	4 012	4 736
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2 284	2 506	3 262	3 873	4 579
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	395	479	508	595	651
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	66,7	65,6	64,0	62,7	62,7
Emprunts /Dépenses d'équipement (%)	62,1	69,5	47,1	56,8	53,3
Dépenses d'équipement /CAF	1,0	1,2	1,4	1,7	1,7



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Les données budgétaires des communautés de communes

En millions d'euros

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'établissements	2 195	2 286	2 342	2 389
Nombre de communes	26 907	28 407	29 166	29 735
Population (en milliers d'habitants)	23 698	24 481	25 134	26 078
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Ventes, prestations de services et autres	256	291	328	387
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	82	86	91	91
Dotations et participations reçues	1 699	1 885	2 062	2 257
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	545	1 148	1 286	1 441
Impôts et taxes	3 539	3 978	4 443	4 948
<i>dont impôts locaux</i>	2 783	3 073	3 375	3 702
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	669	819	972	972
Autres produits	344	353	388	300
Produits totaux de fonctionnement	5 838	6 507	7 221	7 892
Frais de gestion courante	1 173	1 273	1 375	1 536
Frais de personnel	801	942	1 094	1 255
Reversements de fiscalité	1 527	1 767	1 980	2 172
Subventions versées et contingents	1 287	1 429	1 555	1 613
Charges financières	120	114	114	127
<i>dont intérêts des emprunts</i>	112	105	103	119
Autres charges	271	261	320	243
Charges totales de fonctionnement	5 179	5 786	6 438	6 946
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	1 559	1 345	1 341	892
<i>dont FCTVA</i>	155	175	185	208
Subventions et participations d'équipement	370	413	430	529
Emprunts	490	547	584	595
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	431	475	499	534
Autres ressources	696	667	684	458
Ressources totales d'investissement	3 116	2 972	3 039	2 474
Dépenses d'équipement	2 235	2 082	2 127	1 929
Remboursement d'emprunts	353	391	424	409
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	314	316	353	334
Autres emplois	574	483	483	190
Emplois totaux d'investissement	3 162	2 956	3 034	2 528

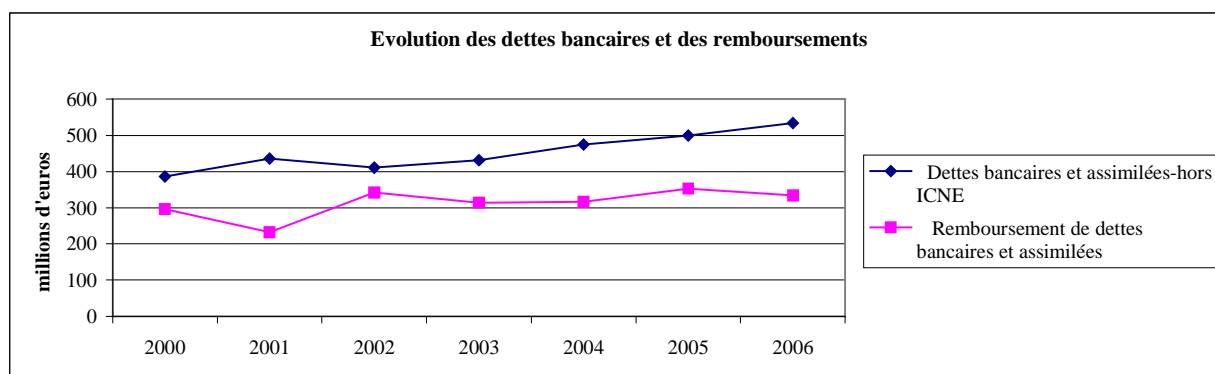
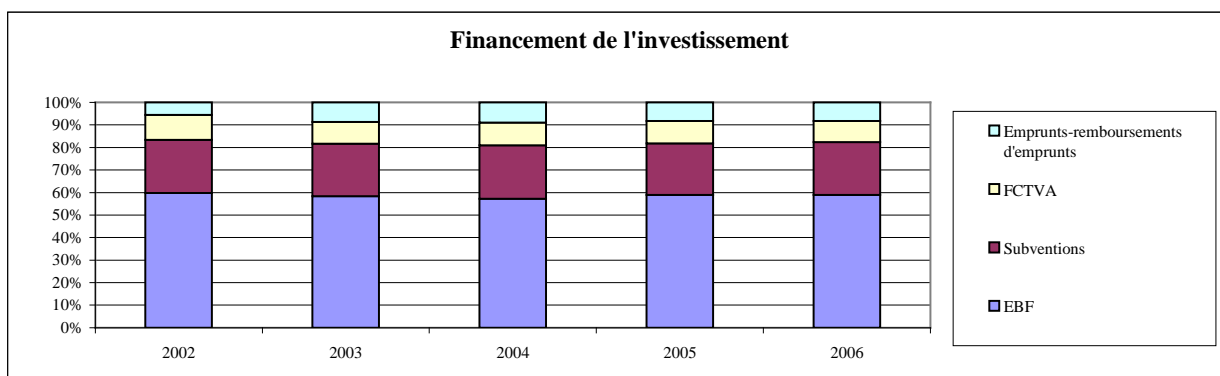
(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Situation financière des communautés de communes

	2006	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1 323	51
Résultat comptable (PFT-CFT)	946	36
Produits de fonctionnement CAF	7 767	298
Charges de fonctionnement CAF	6 639	255
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	1 128	43
Produits des cessions d'immobilisations	73	3
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	795	30

En millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	2 287	2 412	2 542	2 709	2 917
dont encours des dettes bancaires et assimilées	2 182	2 287	2 421	2 586	2 807
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	457	426	421	456	453
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	51,4	54,3	55,7	56,5	56,8
Emprunts /Dépenses d'équipement (%)	41,1	37,3	35,0	33,7	31,8
Dépenses d'équipement /CAF	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Les données budgétaires des syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)

En millions d'euros

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'établissements	8	6	6	6
Nombre de communes	52	34	34	34
Population (en milliers d'habitants)	674	346	352	357
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Ventes, prestations de services et autres	25	5	6	7
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	13	0	0	0
Dotations et participations reçues	231	109	111	106
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	31	55	56	57
Impôts et taxes	356	229	247	252
<i>dont impôts locaux</i>	349	219	237	240
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	1	2	2	2
Autres produits	43	18	20	9
Produits totaux de fonctionnement	655	361	384	374
Frais de gestion courante	114	51	56	60
Frais de personnel	110	71	80	82
Reversements de fiscalité	101	86	88	90
Subventions versées et contingents	131	45	43	43
Charges financières	72	46	42	43
<i>dont intérêts des emprunts</i>	71	45	42	43
Autres charges	11	8	11	6
Charges totales de fonctionnement	539	307	320	324
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Dotations et fonds divers (y.c. les excédents de fonctionnement capitalisés)	128	62	65	72
<i>dont FCTVA</i>	22	12	9	12
Subventions et participations d'équipement	20	11	18	15
Emprunts	269	104	181	237
<i>dont dettes bancaires et assimilées-hors ICNE (1)</i>	186	73	85	94
Autres ressources	64	37	43	58
Ressources totales d'investissement	481	214	307	382
Dépenses d'équipement	152	92	118	128
Remboursement d'emprunts	239	109	185	216
<i>dont remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</i>	156	78	88	72
Autres emplois	86	25	26	35
Emplois totaux d'investissement	477	226	329	379

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

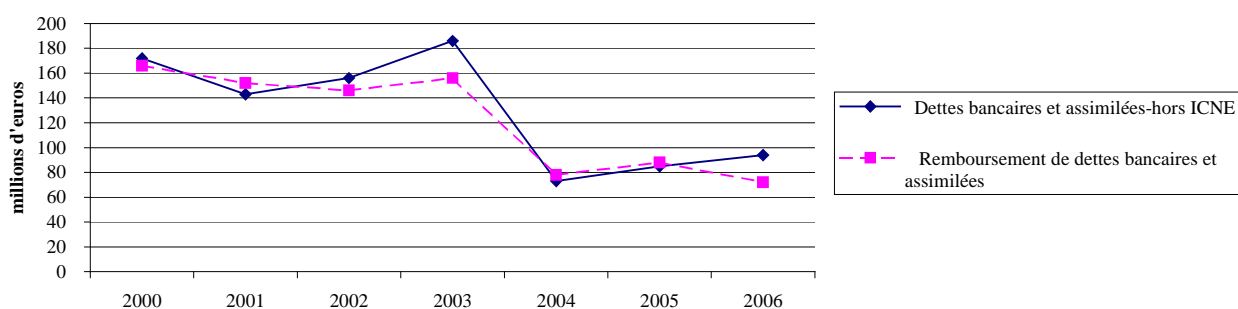
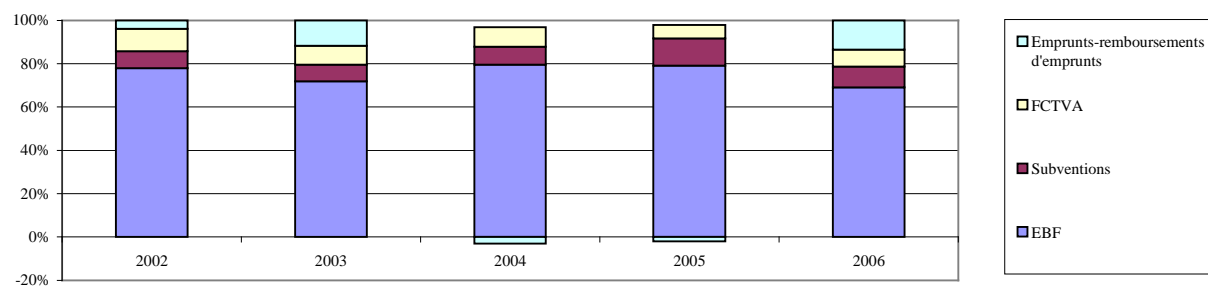
Situation financière des syndicats d'agglomération nouvelle

	2006	
	millions d'euros	en euros par habitant
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT		
Excédent Brut de Fonctionnement EBF	107	300
Résultat comptable (PFT-CFT)	50	140
Produits de fonctionnement CAF	371	1 039
Charges de fonctionnement CAF	309	865
Capacité d'autofinancement (CAF=PFCAF-CFCAF)	62	174
Produits des cessions d'immobilisations	2	6
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	-11	-31

en millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006
DETTE en millions d'euros					
Encours total de la dette au 31 décembre (1)	1 578	1 609	1 106	1 167	1 188
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 549	1 579	1 078	1 076	1 099
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	222	227	123	129	116
PRINCIPAUX RATIOS					
Rigidité des charges structurelles (%)	49,8	48,4	57,4	55,8	58,9
Emprunts /Dépenses d'équipement (%)	107,3	123,5	80,9	73,6	79,4
Dépenses d'équipement /CAF	1,1	1,1	1,3	1,5	2,0

Financement de l'investissement



(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 est renseigné

Les données budgétaires syndicats à vocation multiple (SIVOM)

En millions d'euros

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'établissements	1 612	1 512	1 421	1 334
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Ventes, prestations de services et autres	197	208	205	209
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	12	23	23	23
Dotations et participations reçues	379	334	314	297
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	8	8	8	8
Impôts et taxes	132	127	128	137
<i>dont impôts locaux</i>	54	53	54	56
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	66	60	61	61
Autres produits	109	149	119	75
Produits totaux de fonctionnement	817	818	766	718
Frais de gestion courante	264	239	231	219
Frais de personnel	211	203	200	204
Subventions versées et contingents	147	156	147	133
Charges financières	45	39	34	33
<i>dont intérêts des emprunts</i>	43	37	32	30
Autres charges	70	98	83	46
Charges totales de fonctionnement	737	735	695	635
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Dotations et fonds divers	195	187	156	96
<i>dont FCTVA</i>	27	26	24	21
Subventions et participations d'équipement	109	103	94	99
Emprunts	115	125	124	142
Autres ressources	205	283	269	117
Ressources totales d'investissement	624	698	643	454
Dépenses d'équipement	331	304	304	277
Remboursement d'emprunts	138	151	135	108
Autres emplois	160	228	203	72
Emplois totaux d'investissement	629	683	642	457

Les autres syndicats

En millions d'euros

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'établissements	16 123	15 845	15 475	15 308
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Ventes, prestations de services et autres	3 013	3 173	3 275	3 402
<i>dont redevance d'enlèvement des ordures et des déchets</i>	112	137	152	152
Dotations et participations reçues	3 170	3 337	3 605	3 836
<i>dont dotation globale de fonctionnement (DGF)</i>	4	4	5	4
Impôts et taxes	1 497	1 467	1 498	1 599
<i>dont impôts locaux</i>	157	163	168	155
<i>taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	303	283	276	276
Autres produits	1 377	1 388	1 782	1 371
Produits totaux de fonctionnement	9 057	9 365	10 160	10 216
Frais de gestion courante	3 026	3 307	3 512	3 816
Frais de personnel	1 110	1 201	1 296	1 383
Subventions versées et contingents	2 407	2 307	2 494	2 431
Charges financières	480	457	457	504
<i>dont intérêts des emprunts</i>	435	414	410	455
Autres charges	686	738	1 091	575
Charges totales de fonctionnement	7 709	8 010	8 850	8 709
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Dotations et fonds divers	1 635	1 726	2 166	2 203
<i>dont FCTVA</i>	125	122	133	162
Subventions et participations d'équipement	1 545	1 705	1 683	1 769
Emprunts	1 928	2 301	2 605	2 918
Autres ressources	2 459	2 960	3 499	2 421
Ressources totales d'investissement	7 567	8 692	9 953	9 311
Dépenses d'équipement	4 207	5 053	5 830	6 035
Remboursement d'emprunts	1 526	1 469	1 550	1 741
Autres emplois	1 746	2 126	2 534	1 388
Emplois totaux d'investissement	7 479	8 648	9 914	9 164

CHAPITRE III

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

SITUES HORS CHAMP DE L'INTERCOMMUNALITE

(EPL)

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (E.P.L.) SITUES HORS DU CHAMP DE L'INTERCOMMUNALITE

Une variété d'établissements

A côté des EPCI, existent d'autres établissements publics locaux de natures très diverses. Deux groupes peuvent être distingués à l'intérieur de cet ensemble.

Le **premier groupe** est constitué de **services publics détachés d'une collectivité territoriale**. Ces établissements sont dotés de l'autonomie budgétaire. Néanmoins, leur activité prolonge le plus souvent celle de la collectivité d'origine, la commune ou le département.

A ce titre, on dénombre en 2006, en tant que services communaux ayant enregistré des mouvements budgétaires :

- 28 340 centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- 2 446 caisses des écoles ;
- 524 régies personnalisées ;

et en tant que services départementaux :

- 96 services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
- 95 centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT).

Le **second groupe** est formé par les **12 355 associations syndicales de propriétaires** (ASA - associations syndicales autorisées et AFR - associations foncières de remembrement). Ces structures sont constituées pour associer une collectivité et des propriétaires privés à la gestion d'un service d'intérêt public à l'échelle communale. Elles sont intégrées dans le champ d'étude de la publication, par extension de la notion d'EPL. Ce sont des établissements publics à raison du service public géré et des règles de comptabilité publique qui leur sont appliquées, mais non des « établissements publics locaux ».

Seules les régies personnalisées et les associations (ASA, AFR,...) exercent des compétences diversifiées. Les autres établissements sont très spécialisés et n'interviennent que dans un domaine précis.

Les écritures budgétaires des CCAS et des caisses des écoles sont tenues en M14. Pour gommer les écarts de réalisation dus aux modifications de comptes (débudgétisation de certaines opérations d'ordre patrimoniales) entre 2005 et 2006, seules les opérations réelles ont été retenues dans l'étude pour ces deux catégories d'établissement.

Les centres communaux d'action sociale² (CCAS)

Ils ont vocation à fournir des prestations d'action sociale en nature ou en espèces. Ils participent aussi à l'instruction des demandes d'admission à l'aide sociale légale. Leur activité comporte notamment la création ou la gestion de logements foyers, de maisons de retraite, de crèches, de garderies, de services d'aide ménagère, de restauration ou de soins à domicile.

² A noter que les données des CCAS de Paris et Toulouse sont exploitées dans les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) du fait de leur organisation budgétaire et comptable.

Outre les subventions accordées par les communes qui assurent la part la plus importante de leurs ressources, les CCAS bénéficient d'une partie du produit des concessions dans les cimetières, du produit de la taxe sur les spectacles, de revenus du patrimoine et du produit des quêtes publiques.

Comptes des Centres Communaux d'Action Sociale
(millions d'euros)

	2006	Evolution 2006/2005 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	28 340	26 752	---
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	541	2,3	22,0
Dotations et participations reçues	1 690	3,8	68,7
Autres produits	228	4,0	9,3
Produits réels de fonctionnement	2 459	3,5	100,0
Frais de gestion courante	561	4,3	23,6
Frais de personnel	1 489	3,7	62,6
Charges financières	14	11,6	0,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	12	7,3	---
Autres charges	315	2,8	13,2
Charges réelles de fonctionnement	2 379	3,7	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues <i>dont FCTVA</i>	17 9	54,2 4,9	15,0 ---
Emprunts	46	-7,6	41,6
Autres ressources	49	-13,2	43,4
Ressources réelles d'investissement	113	3,7	100,0
Dépenses d'équipement	121	13,0	72,9
Remboursement d'emprunts	30	-43,9	18,7
Autres emplois	14	-18,0	8,4
Emplois réels d'investissement	166	-13,6	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2006 par le poste comptable

(**) Evolution à champ constant

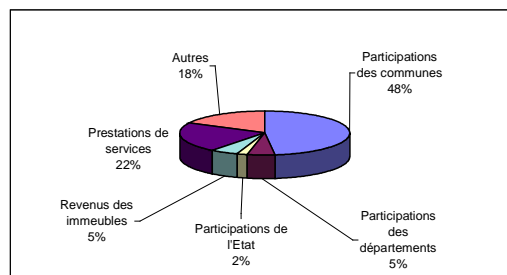
Equilibre financier des CCAS
(millions d'euros)

	2006
Charges de fonctionnement CAF	2 379
Produits de fonctionnement CAF	2 459
Capacité d'autofinancement CAF	80
Emplois réels d'investissement (hors dettes)	135
Ressources réelles d'investissement (hors emprunts)	66
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	11
- variation d'endettement - a	16
- variation du fonds de roulement - b	27

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des produits de fonctionnement des CCAS



En 2006, les produits réels de fonctionnement des CCAS s'élèvent à 2,5 milliards d'euros. Ils proviennent pour 68,7 % de dotations et participations (versées principalement par les communes) et pour 22 % de ventes et prestations de service.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2,4 milliards d'euros, dont 62,6 % consacrés aux frais de personnel. Le deuxième poste « frais de gestion courante » représente 23,6 % des charges.

En investissement, les ressources réelles des CCAS s'élèvent à 113 millions d'euros. Les dépenses d'équipement, d'un montant de 121 millions d'euros représentent 72,9 % des emplois d'investissement (166 millions d'euros).

Les comptes des CCAS font apparaître une capacité d'autofinancement de 80 millions d'euros qui couvre plus que de besoin les emprunts contractés en 2006. Ils confortent ainsi leur fonds de roulement.

Les caisses des écoles

Elles ont pour but d'assurer de meilleures conditions de vie scolaire aux enfants de l'enseignement primaire public. A cet effet, elles gèrent des services tels que les cantines scolaires, et des activités sportives ou éducatives.

Comptes des Caisses des écoles
(millions d'euros)

	2006	Evolution 2006/2005 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	2 446	2 339	
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	184	2,6	33,1
Dotations et participations reçues	366	10,2	65,8
Autres produits	6	11,8	1,1
Produits réels de fonctionnement	556	7,6	100,0
Frais de gestion courante	241	4,1	45,1
Frais de personnel	268	10,0	50,2
Charges financières	0	40,1	0,0
<i>dont intérêts des emprunts</i>	0	42,4	----
Autres charges	25	20,2	4,7
Charges réelles de fonctionnement	534	7,7	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	2	-28,5	25,0
<i>dont FCTVA</i>	2	-18,3	----
Emprunts	3	17,1	37,5
Autres ressources	3	----	37,5
Ressources réelles d'investissement	8	9,7	100,0
Dépenses d'équipement	14	1,6	87,5
Remboursement d'emprunts	1	37,4	6,3
Autres emplois	1	-4,3	6,3
Emplois réels d'investissement	16	1,8	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2006 par le poste comptable
(**) Evolution à champ constant

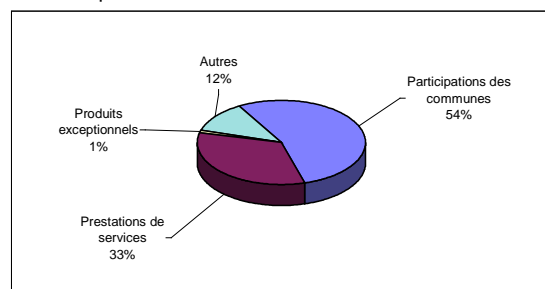
Equilibre financier des Caisses des écoles
(millions d'euros)

	2006
Charges de fonctionnement CAF	534
Produits de fonctionnement CAF	556
Capacité d'autofinancement CAF	22
Emplois réels d'investissement (hors dettes)	15
Ressources réelles d'investissement (hors emprunts)	5
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	12
- variation d'endettement - a	2
- variation du fonds de roulement - b	14

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des produits de fonctionnement des caisses des écoles



Elles perçoivent les produits résultant de l'exploitation des services gérés et reçoivent, en outre, des subventions des collectivités. Leurs charges sont constituées principalement par les achats de denrées et de fournitures et par les frais de personnel nécessaires au fonctionnement des services.

En 2006, les produits réels de fonctionnement des caisses des écoles se sont élevés à 556 millions d'euros provenant pour 65,8 % de transferts reçus, mais également pour 33,1 % de ventes et prestations de services. Les communes, à elles seules, versent 299 millions d'euros aux caisses des écoles, soit 82 % des subventions reçues. Les prestations délivrées au titre de services périscolaires (études surveillées, voyages,...) sont perçues essentiellement sous formes de redevances.

Les charges de fonctionnement atteignent 534 millions d'euros, constituées à 95,3 % par les achats et charges externes et les frais de personnel.

Les caisses des écoles dégagent une capacité d'autofinancement de 22 millions d'euros. Leur capacité d'autofinancement permet de couvrir l'investissement direct.

Les régies personnalisées

Ce sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Elles interviennent dans la distribution d'énergie, la distribution d'eau et l'assainissement, ainsi que dans les transports collectifs et le tourisme.

En 2006, les 524 régies se regroupent principalement autour de 6 grands postes d'activité (la production et la distribution d'énergie, le tourisme, les transports, les activités sportives, les activités culturelles et la distribution d'eau et l'assainissement) qui concentrent 70 % des dépenses totales des régies.

Comptes des régies autonomes
(millions d'euros)

	2006	Evolution 2006/2005 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	524	465	
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	508	1,6	47,3
Dotations et participations reçues	405	3,6	37,7
Autres produits	160	9,4	14,9
Produits totaux de fonctionnement	1 073	3,5	100,0
Frais de gestion courante	365	7,7	35,5
Frais de personnel	301	5,0	29,3
Charges financières	14	3,0	1,4
<i>dont intérêts des emprunts</i>	9	4,5	---
Autres charges	347	8,6	33,8
Charges totales de fonctionnement	1 027	7,2	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	80	160,1	21,7
<i>dont FCTVA</i>	1	0,5	---
Emprunts	73	31,0	19,8
Autres ressources	216	10,6	58,5
Ressources d'investissement	369	30,4	100,0
Dépenses d'équipement	125	9,5	37,1
Remboursement d'emprunts	36	7,6	10,7
Autres emplois	176	10,7	52,2
Emplois d'investissement	337	9,9	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2006 par le poste comptable

(**) Evolution à champ constant

Equilibre financier des régies autonomes
(millions d'euros)

	2006
Charges de fonctionnement CAF	957
Produits de fonctionnement CAF	1 052
Capacité d'autofinancement CAF	95
Emplois d'investissement (hors dettes)	301
Ressources d'investissement (hors emprunts)	296
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	90
- variation d'endettement - a	37
- variation du fonds de roulement - b	127

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Recettes et dépenses des régies autonomes selon l'activité en 2006

en millions d'euros

Activité	Eau et/ou assainissement	Production et distribution d'énergie	Activités culturelles et socio- culturelles	Activités sportives	Tourisme	Abattoirs	Transports (hors ramassage scolaire)	Autres et N.D.	TOTAL
Nombre de régies	18	74	93	23	203	8	12	93	524
Produits totaux de fonctionnement	107	182	106	54	154	13	223	234	1 073
dont :									
- ventes, prestations de services et autres	94	165	34	39	38	12	15	111	508
- dotations et participations reçues	2	2	68	11	76	0	202	44	405
Charges totales de fonctionnement	93	171	103	54	151	12	223	220	1 027
dont :									
- frais de gestion courants	28	103	43	16	63	4	19	89	365
- frais de personnel	30	30	51	21	75	6	22	66	301
- charges financières	2	1	1	3	0	0	0	7	14
Ressources d'investissement	59	39	26	26	10	2	5	202	369
dont :									
- subventions	28	5	6	4	2	1	0	34	80
- emprunts encaissés	6	10	3	12	3	1	2	36	73
Emplois d'investissement	57	35	26	23	10	3	5	178	337
dont :									
- dépenses d'équipement	39	26	12	17	8	2	2	19	125
- remboursement d'emprunts	10	4	1	5	1	1	1	13	36

Les produits de fonctionnement des régies personnalisées s'élèvent à 1 073 millions d'euros et les charges à 1027 millions d'euros. La nature industrielle et commerciale des régies explique que leurs recettes proviennent essentiellement des ventes et prestations de service : 508 millions d'euros, soit 47,3 % du total de leurs produits de fonctionnement.

35,5 % des charges de fonctionnement sont consacrées aux « frais de gestion courante » (entretien et fournitures de petit matériel, transport de personnes ...) et 29,3 % aux frais de personnel.

Les ressources d'investissement atteignent 369 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement sont de 337 millions d'euros, dont 37,1 % au titre de l'équipement et 10,7 % en remboursement d'emprunts, les autres dépenses étant des affectations d'immobilisations corporelles et financières.

Les régies dégagent une capacité de financement de 90 millions d'euros et confortent leur fonds de roulement à hauteur de 127 millions d'euros suite à une variation positive de leur endettement et un bon niveau de la CAF (95 millions d'euros).

Les services de secours et de protection contre l'incendie (SDIS)

Les SDIS sont des établissements autonomes à compétence départementale.

En 2006, les produits de fonctionnement des SDIS s'élèvent à 3,7 milliards d'euros. Ils correspondent pour 96,3 % à des dotations et participations provenant quasiment exclusivement de 3 types de collectivités : les communes, les départements et les groupements intercommunaux.

Comptes des SDIS
(millions d'euros)

	2006	Evolution 2006/2005 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	96	96	
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	77	4,7	2,1
Dotations et participations reçues	3 555	7,1	96,3
Autres produits	59	37,5	1,6
Produits totaux de fonctionnement	3 691	7,4	100,0
Frais de gestion courante	607	3,6	16,7
Frais de personnel	2 610	9,2	72,0
Charges financières	40	24,5	1,1
dont intérêts des emprunts	36	19,9	---
Autres charges	367	19,4	10,1
Charges totales de fonctionnement	3 624	9,3	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	230	-45,6	22,7
dont FCTVA	86	25,8	---
Emprunts	295	13,5	29,1
Autres ressources	489	13,2	48,2
Ressources d'investissement	1 014	-6,8	100,0
Dépenses d'équipement	716	-16,7	71,2
Remboursement d'emprunts	223	46,3	22,2
Autres emplois	67	24,3	6,7
Emplois d'investissement	1 006	-4,5	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2006 par le poste comptable
(**) Evolution à champ constant

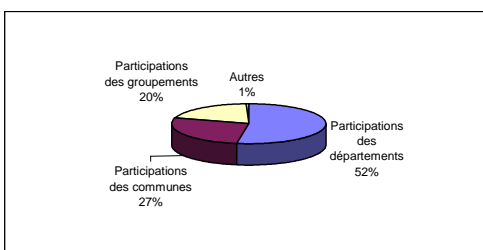
Equilibre financier des SDIS
(millions d'euros)

	2006
Charges de fonctionnement CAF	3 317
Produits de fonctionnement CAF	3 652
Capacité d'autofinancement CAF	335
Emplois d'investissement (hors dettes)	783
Ressources d'investissement (hors emprunts)	719
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	271
- variation d'endettement - a	72
- variation du fonds de roulement - b	343

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Structure des dotations et participations de fonctionnement reçues par les SDIS



Les charges de fonctionnement s'élèvent à 3,6 milliards d'euros dont 72,0 % sont consacrés aux frais de personnel.

Les ressources d'investissement atteignent 1 014 millions d'euros, dont 29,1 % au titre des emprunts et 22,7 % au titre des subventions et participations. Les emplois d'investissement s'établissent à 1 006 millions d'euros, 71,2 % sont consacrés à l'équipement.

En 2006, les SDIS équilibrent leur section de fonctionnement et présentent une capacité d'autofinancement de 335 millions d'euros. Ils confortent leur situation financière et présentent une variation positive de leur fonds de roulement.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT)

Les CGFPT sont des organismes à compétence départementale. Ils gèrent les personnels de la fonction publique territoriale (FPT) (régions, départements, communes et leurs établissements publics) : emploi, formation et déroulement de carrière.

Comptes des CGFPT
(millions d'euros)

	2006	Evolution 2006/2005 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	95	95	
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	113	8,3	31,7
Dotations et participations reçues	232	7,3	65,2
Autres produits	11	-24,5	3,1
Produits totaux de fonctionnement	356	6,3	100,0
Frais de gestion courante	61	8,1	18,3
Frais de personnel	239	7,1	71,6
Charges financières	2	-10,3	0,6
<i>dont intérêts des emprunts</i>	2	-10,6	----
Autres charges	32	-7,5	9,6
Charges totales de fonctionnement	334	5,5	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	12	-15,0	31,6
<i>dont FCTVA</i>	3	-1,5	----
Emprunts	11	100,5	28,9
Autres ressources	15	-23,4	39,5
Ressources d'investissement	38	-2,9	100,0
Dépenses d'équipement	19	7,0	54,3
Remboursement d'emprunts	14	26,8	40,0
Autres emplois	2	-51,5	5,7
Emplois d'investissement	35	0,0	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2006 par le poste comptable

(**) Evolution à champ constant

Equilibre financier des CGFPT
(millions d'euros)

	2006
Charges de fonctionnement CAF	325
Produits de fonctionnement CAF	354
Capacité d'autofinancement CAF	29
Emplois d'investissement (hors dettes)	21
Ressources d'investissement (hors emprunts)	27
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	35
- variation d'endettement - a	-19
- variation du fonds de roulement - b	16

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

En 2006, les produits de fonctionnement des CGFPT s'élèvent à 356 millions d'euros et proviennent pour 65,2 % de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 334 millions d'euros dont 71,6 % sont consacrés aux frais de personnel.

Les CGFPT dégagent une capacité d'autofinancement de 29 millions d'euros.

Au terme de l'exercice 2006, les comptes des centres de gestion font apparaître une augmentation du fonds de roulement malgré une variation de l'endettement négative.

Les associations syndicales de propriétaires

Elles possèdent la personnalité morale et disposent d'une autonomie de décision par rapport à la commune. Cet ensemble comprend des associations syndicales autorisées (ASA), des associations foncières de remembrement (AFR) et des associations foncières urbaines (AFU).

Comptes des associations syndicales de propriétaires (ASA, AFR)
(millions d'euros)

	2006	Evolution 2006/2005 (en %) **	Structure (en %)
Nombre d'établissements *	12 355	11 949	
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT			
Ventes, prestations de services et autres	132	-3,6	69,8
Dotations et participations reçues	29	-7,2	15,3
Autres produits	28	21,9	14,8
Produits totaux de fonctionnement	189	-1,1	100,0
Frais de gestion courante	70	0,5	52,6
Frais de personnel	21	2,7	15,8
Charges financières	10	-15,0	7,5
<i>dont intérêts des emprunts</i>	9	-16,0	----
Autres charges	32	7,8	24,1
Charges totales de fonctionnement	133	1,2	100,0
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions et participations reçues	50	-8,6	34,0
<i>dont FCTVA</i>	0	-99,8	----
Emprunts	26	-23,6	17,7
Autres ressources	71	12,7	48,3
Ressources d'investissement	147	-12,9	100,0
Dépenses d'équipement	75	-30,7	54,7
Remboursement d'emprunts	45	-6,8	32,8
Autres emplois	17	-0,3	12,4
Emplois d'investissement	137	-20,6	100,0

(*) Etablissements recensés pour lesquels un compte de gestion a été tenu en 2006 par le poste comptable

(**) Evolution à champ constant

Equilibre financier des associations
(millions d'euros)

	2006
Charges de fonctionnement CAF	123
Produits de fonctionnement CAF	183
Capacité d'autofinancement CAF	60
Emplois d'investissement (hors dettes)	92
Ressources d'investissement (hors emprunts)	27
Capacité (+) ou Besoin (-) de financement	-5
- variation d'endettement - a	-19
- variation du fonds de roulement - b	-24

a : Le signe moins indique un désendettement

b : Le signe moins indique une consommation de fonds de roulement

Leurs principales interventions concernent les travaux d'aménagement agricoles, hydrauliques et forestiers. Les associations consacrent 80 % de leurs ressources budgétaires à ces opérations.

En 2006, les produits de fonctionnement des associations syndicales de propriétaires s'élèvent à 189 millions d'euros. Ils proviennent pour 69,8 % de ventes et prestations de service et pour 15,3 % de transferts reçus.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 133 millions d'euros, 52,6 % relevant des frais de gestion courante.

Les sommes engagées par les associations au regard de leur effectif restent très faibles. En moyenne, une association a dépensé 10 800 euros en 2006 pour les charges de fonctionnement.

Les ressources d'investissement atteignent 147 millions d'euros, dont 34 % constitués par les subventions et participations.

Les dépenses d'investissement sont de 137 millions d'euros, dont 54,7 % consacrés à l'équipement et 32,8 % au remboursement d'emprunts.

A l'issue de l'exercice 2006, les associations syndicales de propriétaires dégagent une capacité d'autofinancement de 60 millions d'euros. Comme pour les années précédentes, cette marge de manœuvre a été consacrée au désendettement.

Recettes et dépenses des associations syndicales de propriétaires selon l'activité en 2006

en millions d'euros

Activité des associations	Eau et/ou assainissement	Tourisme	Voirie	Aménagement de zones industrielles et d'habitation	Activités agricoles et forestières	Autres et N.D.	TOTAL
Nombre d'associations	171	8	154	120	10 783	1 119	12 355
Produits totaux de fonctionnement	5	1	2	5	146	31	189
dont :							
- ventes, prestations de services et autres	4	0	1	4	105	18	132
- dotations et participations reçues	1	1	1	0	20	7	29
Charges totales de fonctionnement	4	1	2	4	100	23	133
dont :							
- frais de gestion courants	3	0	1	2	55	9	70
- frais de personnel	1	0	0	1	14	5	21
- charges financières	0	0	0	0	8	2	10
Ressources d'investissement	2	0	1	4	121	19	147
dont :							
- subventions	1	0		1	42	6	50
- emprunts encaissés	0	0	1	1	22	2	26
Emplois d'investissement	2	0	1	3	114	17	137
dont :							
- dépenses d'équipement	1	0	1	2	59	12	75
- remboursement d'emprunts	1	0	0	0	40	4	45

CHAPITRE IV

METHODOLOGIE ET LEXIQUE

Méthodologie

Pour faciliter l'interprétation des informations présentées dans ce document, il paraît nécessaire de rappeler brièvement quelques notions essentielles concernant les documents budgétaires et comptables en usage.

LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le budget, document de prévision

Les budgets publics comportent deux sections :

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Y sont inscrits notamment :

- *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'État, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;
- *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment), les reversements de fiscalité.

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de fonctionnement fait ainsi apparaître un solde (l'autofinancement) qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. L'autofinancement figure, à ce titre, dans la section d'investissement, laquelle inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Y figurent :

1) En recettes :

- d'une part, la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;
- d'autre part, des recettes réelles d'investissement constituées pour l'essentiel par des "subventions" et des "emprunts".

2) En dépenses :

- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les dépenses indirectes d'investissement (remboursements de la dette en capital)

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement détermine le besoin ou la capacité de financement généré(e) par les opérations de l'exercice.

Le besoin de financement est couvert par l'emprunt et/ou la diminution du fonds de roulement.

A l'inverse, la capacité de financement dégagée permet à l'établissement de se désendetter et/ou de conforter son fonds de roulement.

Ainsi, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre (qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de trésorerie), les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent les flux réels de dépenses et de recettes exécutées au cours d'une année.

Les documents qui rendent compte de l'exécution du budget

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une distinction entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : comptabilité administrative de l'ordonnateur, comptabilité financière du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

Par différence du compte administratif, qui rend compte de l'exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité tenue en partie double et rend compte de l'ensemble du patrimoine de l'établissement public. A ce titre, il comprend des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité. Il est déposé chaque année à la chambre régionale des comptes.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

Lexique

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La capacité d'autofinancement est égale à l'excédent des produits réels de fonctionnement de l'exercice sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Ce flux réel permet d'autofinancer une partie des investissements. Toutefois, la capacité d'autofinancement peut n'être que partiellement utilisée au cours de l'exercice. Le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.

Les produits et les charges réels sont les opérations budgétaires qui donnent lieu à un encaissement ou à un décaissement modifiant la situation financière de la commune.

BESOIN DE FINANCEMENT

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement.

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif. Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est employée pour rembourser la dette en capital par anticipation ou conservée en fonds de roulement.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

L'Etat verse des concours financiers importants aux collectivités locales.

D'après la loi de finances, ces concours sont les suivants :

a) Prélèvements sur les recettes de l'Etat :

- dotation globale de fonctionnement (DGF)
- fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)
- autres prélèvements.

b) Subventions de fonctionnement :

- dotation générale de décentralisation (DGD),
- remboursement de l'exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- autres subventions.

c) Subventions d'équipement :

- dotation globale d'équipement (DGE),
- dotation régionale d'équipement scolaire des lycées (DRES),
- dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC),
- subventions spécifiques.

EMPRUNTS

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus de deux ans contractés pendant l'exercice.

PRODUITS FISCAUX

Fiscalité directe

Les impôts locaux constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation
- la taxe professionnelle

Les subventions fiscales, les attributions des fonds de péréquation et de solidarité, ainsi que les dotations de compensation au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle, sont enregistrées sous la rubrique "contributions directes autres que les impositions directes".

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales. Parmi eux, on peut citer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur les transports.

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)

Au titre du fonds de compensation pour la TVA, l'Etat attribue aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, des subventions d'investissement dont le montant est calculé en référence à la TVA acquittée sur leurs investissements réels (équipements).

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des communautés urbaines et des SAN payées durant l'avant-dernier exercice budgétaire et qui n'ont pas donné lieu, par ailleurs, à récupération directe de la TVA. Pour les communautés de communes et d'agglomération, sont prises en compte les dépenses d'équipement de l'exercice en cours.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'Etat.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

FONDS DE ROULEMENT

Au bilan, part des financements à plus d'un an non employés en couverture d'investissements et qui peut permettre de couvrir les besoins en fonds de roulement. Ces besoins résultent de la différence entre les créances et les dettes courantes (à moins d'un an).

Le bilan est un document comptable de fin d'exercice annexé au compte de gestion. Il présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

INTÉRÊTS DES EMPRUNTS

Aux intérêts de la dette à long terme sont ajoutés ceux de la dette à moins d'un an. Celle-ci fait partie des opérations de trésorerie et non des fonds propres. Elle donne lieu à paiement d'intérêts qui sont portés au même compte budgétaire que les intérêts relatifs à la dette à long terme (plus d'un an).

La M14 plus simple au 1^{er} janvier 2006

Une plus grande souplesse de gestion

En réponse aux attentes, la réforme introduit une réelle souplesse de gestion pour les élus. Ainsi, le recours aux engagements pluriannuels est désormais ouvert à l'ensemble des communes et à certaines dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne les provisions, le régime actuel basé sur des risques potentiels est abandonné au profit d'un régime basé sur des risques réels accompagné d'éléments de souplesse dans sa mise en œuvre. Enfin, la possibilité de reprendre certains excédents d'investissement en section de fonctionnement introduit également une certaine souplesse budgétaire et comptable.

L'allègement des procédures complexes

La débudgétisation d'opérations d'ordre patrimoniales complexes (ex : mise à disposition, en affectation, intérêts courus non échus...) dispense l'ordonnateur de toutes prévisions au budget et d'émettre des titres et des mandats pour le passage de ces opérations. Les opérations seront passées par le seul comptable aux vues des informations transmises par l'ordonnateur. S'agissant des opérations de cessions, outre un dispositif d'ouverture de crédits automatiques pour les opérations de sortie du bien de l'actif, seul le prix de cession figurera désormais en recette de la section d'investissement ce qui simplifie également les prévisions budgétaires et facilite la lecture du budget. Ces mesures permettent de lever les difficultés qui pouvaient résulter d'une insuffisance de crédits et améliorent de fait la description du patrimoine et des résultats. Par ailleurs, l'imputation directe des subventions en section d'investissement et leur amortissement sur 15 ans au lieu de 5 permet d'abandonner le dispositif complexe de l'étalement des charges. Enfin, l'ouverture dans certains cas, d'une possibilité de dispense d'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire lorsque la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement permet de se dispenser de réunir l'assemblée délibérante.

Définitions comptables des rubriques M14

Les modifications apportées aux définitions des agrégats sont imputables à la simplification de la M14 au 1^{er} janvier 2006 par un allègement des procédures complexes.

La débudgétisation d'opérations d'ordre patrimoniales complexes (ex : mise à disposition, en affectation, intérêts courus non échus ...) dispense l'ordonnateur de toutes prévisions au budget et d'émettre des titres et mandats pour le passage de ces opérations.

<i>Libellé des rubriques</i>	<i>Définition comptable M14</i>
Charges de fonctionnement CF	Débit net de la classe 6, D739
Charges réelles de fonctionnement (CFCAF)	D6- D(6741, 675, 676, 68), D739
Achats et charges externes	D 60, 61, 62 (sauf 621)
Charges de personnel	D 621, 631, 633, 64
Reversement et restitution sur impôts et taxes	D 739
Impôts, taxes et versements assimilés	D 635, 637
Autres charges de la gestion (Subventions et contingents)	D 655, 657
Charges financières	D66
Intérêts des emprunts	D 6611
Produits de fonctionnement PF	Crédit net de la classe 7, D739
Produits de fonctionnement réels (PFCAF)	C7-C(775, 776, 777, 78), D739
Ventes, prestations de service	C 70
Dotations et participations	C 74
DGF (dotation globale de fonctionnement)	C 741
Attributions fiscales de péréquation	C 7483
Impôts et taxes	C 73, D739
Impôts locaux	C 731
Résultat comptable	PF - CF
Capacité d'autofinancement (CAF)	PFCAF – CFCAF
Emplois d'investissement	débit des comptes 20, 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 237, 238, débit du compte 102 (sauf 1027, 10229), débit du compte 13 (sauf 139) +débit des comptes 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458, 481, débit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Dépenses d'équipement	D 20 (sauf 204), 21, 23, -C237, -C238, -D 204
Subventions d'équipement versées	D 204
Remboursements d'emprunts	D 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Ressources d'investissement	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10229), crédit des comptes 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458, crédit net du compte 775, crédit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Dotations et fonds divers	C 102 (sauf 1027, 10229)

FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	C 10222
Subventions et participations d'équipement	C 13 (sauf 139)
Emprunts et dettes assimilées reçus	C 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	C(70, 71, 72, 73, 74, 75)-D(60, 61, 62, 63, 64, 65)
Produits des cessions d'immobilisations	C775
Encours total de la dette	SC 16 (sauf 1688, 169)
Encours des dettes bancaires et assimilées	SC 163, 164, 167 (sauf 1676), 1681, 1682